FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

Sommaire

Chapitre 1 La FNB, syndicat du bois — 4

Chapitre 2 Lobbying et représentativité — 12

Chapitre 3 Social — 15

Chapitre 4 Compétitivité des entreprises — 24

Chapitre 5 Mise en réseau, communication et promotion — 35

Chapitre 6 Les structures affiliées — 39

Chapitre 7 Cahier Statistique — 43

FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

édito

L'année 2017 s'achève, voilà encore une année riche pour la filière forêt bois et la FNB. Le renouvellement du paysage politique nous a amené sur les routes de France pour faire connaître notre syndicat et les positions qu'il défend.

Les défis à relever pour nous sont nombreux et toutes les forces vives de la fédération se sont mobilisées tout au long de l'année pour :

- s'assurer que la forêt française soit gérée durablement et réponde aux besoins des utilisateurs,
- défendre la place du bois sur les marchés de la construction, de la palette ou de l'énergie
- promouvoir l'offre et le savoir-faire de nos entreprises françaises et lutter contre les idées reçues.
- veiller à la mise à disposition de la ressource forestière dans de bonnes conditions techniques et commerciales et assurer ainsi le maintien du tissu économique français
- accompagner le changement et la compétitivité de nos adhérents en profitant de toutes les nouvelles technologies

En tant qu'organisation professionnelle, la FNB doit s'adapter aux évolutions et aux mouvances du contexte politique et des orientations prises comme pour le rapprochement des branches professionnelles. Elle doit aussi, tenir compte des mutations économiques en cours afin de les anticiper dans sa propre organisation et dans son fonctionnement. Elle doit construire une vision à moyen et long termes et garder un coup d'avance pour faire avancer. L'année 2018 s'annonce donc tout aussi riche dans la ligne droite des actions engagées en 2017 mais avec une volonté de dynamiser notre maison.

Une fédération est comme une auberge espagnole, on y trouve ce qu'on y amène. Je remercie donc tous les professionnels qui font aujourd'hui la force de notre fédération et qui, au quotidien, se mobilisent sur le territoire. Je remercie tous ceux qui s'investissent également pour la cause commune en "montant à Paris".

FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

CHAPITRE 1

LA FNB, SYNDICAT DU BOIS

La Fédération Nationale du Bois agit pour le compte d'entreprises de :

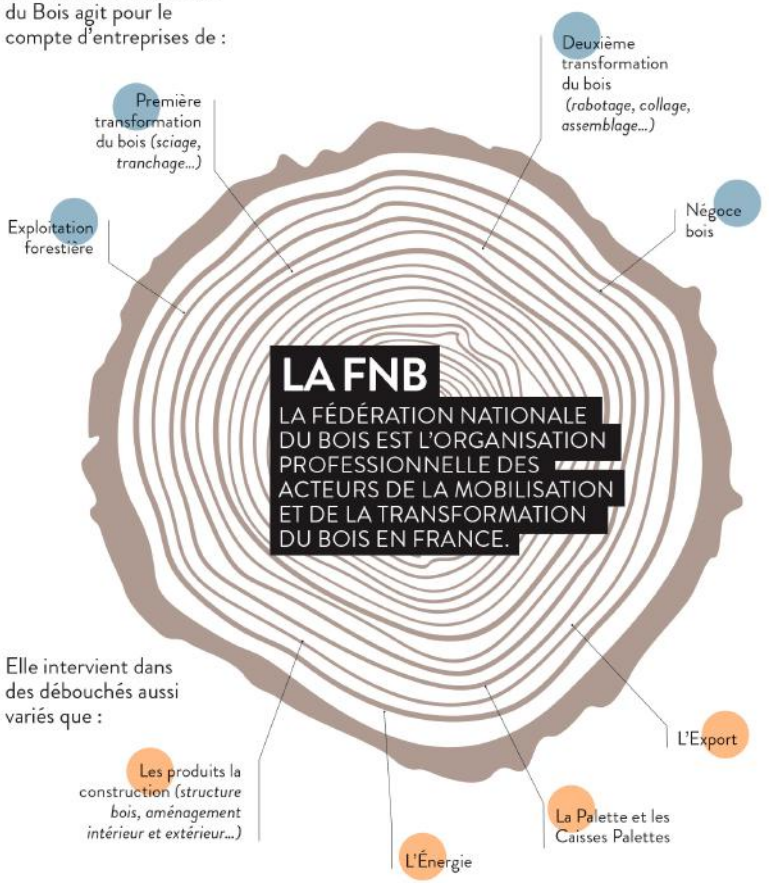

ELLE A POUR MISSIONS PRINCIPALES

- Être, pour le compte de ses adhérents, **un interlocuteur privilégié et reconnu** des pouvoirs publics, au niveau national et européen, ainsi que des représentants de l'amont forestier et des marchés.
- **Développer la compétitivité des entreprises** des secteurs de la mobilisation du bois, de la 1ère transformation, de la 2e transformation, du négoce de matériau bois, de la palette et de l'énergie.

AGIR POUR LES PROFESSIONNELS DU BOIS EN FRANCE

DÉFENDRE, PROMOUVOIR, INFORMER, CONSEILLER, ACCOMPAGNER : LA FNB ASSURE AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS UN SERVICE QUOTIDIEN ET SPÉCIALISÉ.

LOBBYING ET REPRÉSENTATIVITÉ

- Défendre les intérêts de nos adhérents

RÉGLEMENTAIRE ET SOCIAL

- Intervenir en amont de la publication des réglementations et conduire les négociations sociales
- Faciliter la mise en œuvre des réglementations

COMPÉTITIVITÉ

- Assurer une veille sur les marchés et la conjoncture économique
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs approvisionnements
- Améliorer la performance des entreprises

MISE EN RÉSEAU, COMMUNICATION ET PROMOTION

- Animer le réseau des entreprises adhérentes
- Informer les entreprises
- Promouvoir les entreprises adhérentes et leur offres de produits et de services

LA FNB PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE

Cette année, le réseau des syndicats locaux a connu quelques évolutions. La fusion des régions administratives entraînent des rapprochements des structures locales. 2017 a ainsi vu naître les syndicats :

- FNB Grand Est dont la présidence est confiée par Claude Schnepf
- FNB Normandie dont la présidence est confiée à Joël Lefebvre
- FNB Occitanie dont la présidence est confiée à Pierre Sanguinet

Des discussions sont par ailleurs en cours dans les régions Hauts de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2017, Monsieur Paul Lesbats a pris la présidence de la section Exploitation forestière Sciage de la FIBA - Fédération des Industries du bois d'AQUITAINE

DES SYNDICATS AFFILIÉS QUI RENFORCENT L'ACTION DE LA FNB

En 2017, plusieurs syndicats de l'aval de la filière ont décidé de faire appel à la FNB pour accéder à son service social. C'est le cas de :

- Union des Fabricants de Menuiseries Extérieures
- Syndicat National des Applicateurs de la Préservation des bois
- Fédération Nationale de l'injection des Bois
- Fédération Française de la Brosserie
- Fédération française des syndicats du liège
- Fédération Française des Tonneliers

Le MIAM (Fédération Nationale du Matériel Industriel Agricole et Ménager en Bois) quant à lui fait également appel à la FNB pour des missions complémentaires et lui confie la représentativité de ses entreprises.

Pour répondre à ces nouveaux besoins, Monsieur Olivier Goulart a rejoint l'équipe du service social de la FNB. M. Goulart était précédemment chargé des des affaires sociales pour l'Union des Industries du Bois. Il connaît donc parfaitement les préoccupations des entreprises ayant rejoint la FNB par l'intermédiaire de leur syndicat et il travaillait alors déjà en étroite collaboration avec le service social de la FNB

LES STRUCTURES AFFILIÉES ET LES CONVENTIONNÉES

L'action de la FNB est renforcée grâce à ses organisations professionnelles affiliées

UFFEP
Union française des fabricants et entrepreneurs de parquets.
Jean-Luc ROY
www.parquetfrancais.org

SYNDICAT DU CHARBON DE BOIS
Syndicat des producteurs et commerçant de charbon de bois
Nadège SIMON
www.charbondebois.fr

SNPGB
Syndicat National des Producteurs de Granulés Bois
Jean-Pascal ARCHIMBAUD
www.snpgb.fr

SNPF
Syndicat National des Pépiniéristes Forestiers
Gilles BAUCHERY
www.pepiniereforestiere.fr

MIAM
Fédération Nationale du Matériel Industriel Agricole et Ménager en Bois
Yves DUCERF

CHAMBRE DU PEUPLIER
Exploitants, scieurs et utilisateurs de peuplier de France
Bernard MOURLAN

ARBUST
Association pour la promotion des bois imprégnés en autoclave
Philippe BOISSIERE
www.bois-autoclave.org

D'autres organisations ont conventionné avec la FNB pour bénéficier du volet social de l'action syndicale

SEILA
www.seila.fr

SIEL
www.emballage-leger-bois.fr

UFME
www.ufme.fr

SNAPB
snapb-traitementdesbois.fr

FNIB
Injection du bois

FFB
www.dumenagealart.fr

FFSL
www.planeteliege.com

FTF
www.tonneliersdefrance.fr

LCB
www.lecommercedubois.org

La FNB et ses affiliés occupent une place centrale dans la carte des acteurs syndicaux de la filière

LA FNB, UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ DE L'AMONT FORESTIER

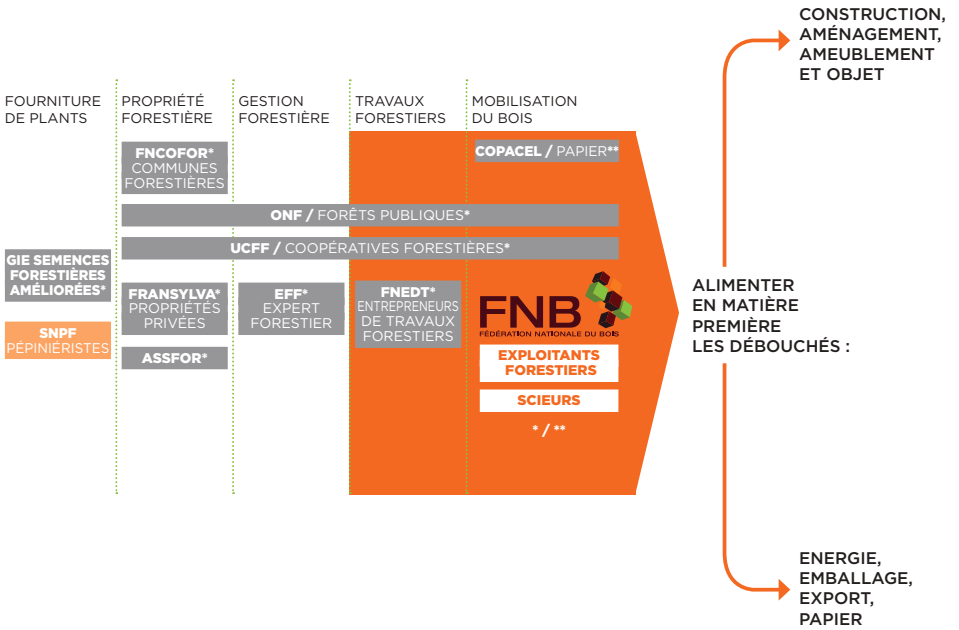

LA FNB, UN ACTEUR INCONTOURNABLE POUR APPROVISIONNER LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE L'AMÉNAGEMENT, DE L'AMEUBLEMENT ET DES OBJETS DIVERS…

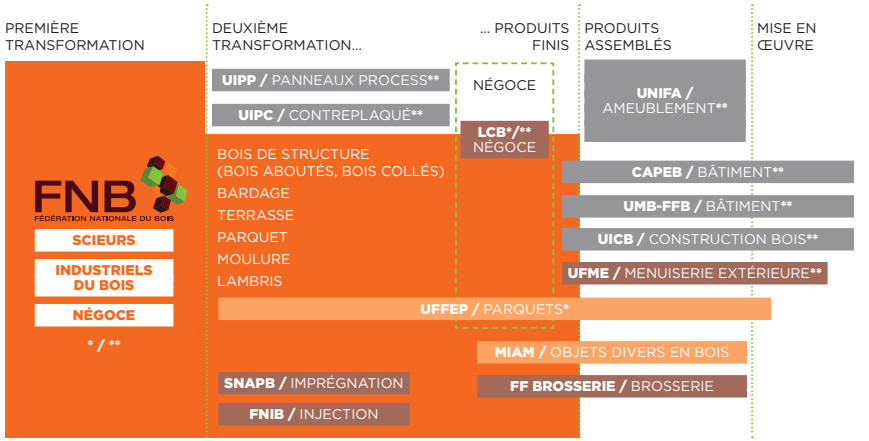

… ET ÉGALEMENT LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE, DE L'EMBALLAGE ET DE L'EXPORT.

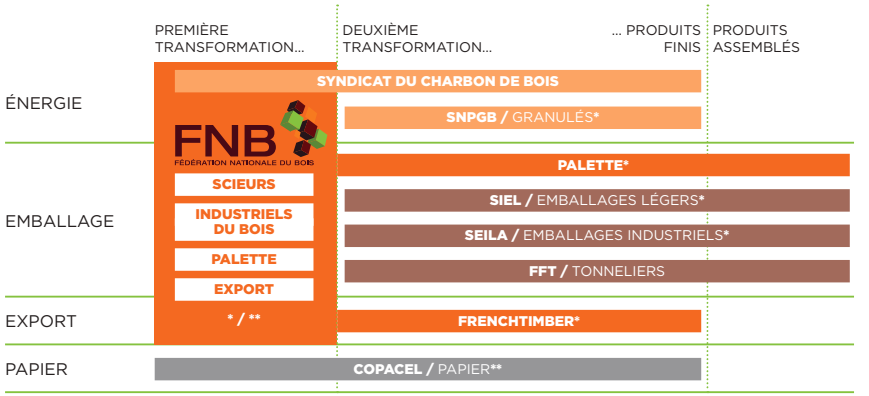

* MEMBRE DE FRANCE BOIS FORÊT ** MEMBRE DE FRANCE BOIS INDUSTRIES ENTREPRISES

ADHÉRENT FNB | AFFILIÉ FNB | CONVENTIONNÉ SOCIAL FNB

UNE ÉQUIPE A L'ÉCOUTE DES ADHÉRENTS

LE DIRECTOIRE DE LA FNB

Le Président

Philippe SIAT

La Fédération Nationale du Bois est présidée par Philippe SIAT qui s'est entouré de 4 présidents adjoints et du trésorier.

Les présidents adjoints

Denis D'HERBOMEZ

Claudine JOSSO

Remi PETITRENAUD

Etienne RENAUD

Le Trésorier

Patrick OLIVIER

LE COMITÉ DIRECTEUR

La FNB est administrée par un comité directeur qui rassemble l'ensemble des présidents des syndicats locaux de la FNB ainsi que les présidents des commissions thématiques.

Le Comité Directeur définit la politique fédérale, fixe les orientations des actions à entreprendre par la Fédération. Il fait le lien entre les actions engagées au niveau national et le niveau local du réseau de syndicats de la Fédération.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Au niveau national, les réflexions de la FNB sont menées dans le cadre de commissions thématiques ouvertes à tous les adhérents souhaitant contribuer aux travaux de leur fédération.

> Des actions techniques conduites par des adhérents volontaires, engagés dans les commissions thématiques

Commission Amont

Exploitation forestière
Approvisionnement forêt publique ONF
Approvisionnement forêt privée

Commission Transversales

Social et Formation
Transmission et cession
Export

Commission sectorielles

Sciages résineux
Sciages feuillus
Seconde transformation
Palette (SYPAL)
Énergie
Négoce

Pour aider les adhérents au quotidien et répondre à toutes leurs questions sociales, fiscales, réglementaires ou normatives, la FNB met à leur service des expertises complémentaires

NICOLAS DOUZAIN-DIDIER
Délégué Général

PÔLE SOCIAL

MICHEL ASTIER
Responsable des affaires sociales

FRANÇOISE THÉVENET
Attachée aux affaires sociales

OLIVIER GOULART
Chargé des affaires sociales

PÔLE STRATÉGIQUE ET TECHNIQUE

CAROLINE BERWICK
Adjointe au Délégué Général

MARLÈNE MIVIELLE
Chargée de Mission 2nde transformation

JOËL BOUTIN
Chargé de mission Epal France

PATRICE CHANRION
Manageur commission palette bois

PÔLE ADMINISTRATIF

KARINE BEDDOUK
Comptabilité

CÉLINE PIROTTE
Communication

LINE PROVOST
Palette

JENNIFER SEBAS
Social

Le standard de la FNB est à votre écoute du lundi au vendredi
de 9h à 12h30
et de 14h à 18h.
01 56 69 52 00
infos@fnbois.com

LA FNB ASSUME ENCORE BIEN D'AUTRES MISSIONS

En complément de son cœur de métier qu'est l'action syndicale, la FNB assure des missions complémentaires de veille économique, de promotion nationale et internationale, de gestion de marques, label ou certifications. Ces travaux sont hébergés dans des structures autonomes et dédiées.

Parmi les principales actualités de 2017, il faut souligner la création d'EPAL France à qui Qualipal cède la place. EPAL France a rejoint la FNB.

EPAL France
Comité national français de l'EPAL

Le 19 avril 2017 est une date importante pour la palette EPAL en France. En effet, l'Assemblée Générale de l'association a décidé de confirmer officiellement la décision de principe votée en 2016 et annoncée lors de la dernière assemblée générale de la FNB, à savoir la dissolution de l'association QUALIPAL.

La nouvelle entité qui lui succède, EPAL France, a été intégrée à la FNB. Après avoir intégré le SYPAL (syndicat de l'industrie et des services de la palette) en 2014, la FNB devient ainsi à travers son Pôle Palettes, la seule organisation représentative des professionnels, fabricants et reconditionneurs de palettes en France.

Les points forts de cette restructuration peuvent se résumer dans la synergie des moyens humains et matériels, la possibilité d'effectuer des actions communes et l'assurance d'une représentativité accrue.

Le titre de Président d'EPAL France est revenu à Jean-Philippe GAUSSORGUES, également Président de la commission palette de la FNB depuis avril dernier, suite au départ de Jean-Louis LOUVEL. Le management du Comité national de l'EPAL a été confié à Patrice CHANRION, en sus de sa fonction de manager de la commission palette. Ce dernier est désormais épaulé par Line PROVOST, en qualité d'assistante administrative, et par Joël BOUTIN, chargé de missions terrain.

CARNET DE LA FNB

Cette année la Fédération a dû dire adieu à des hommes et des femmes du bois.

- **Monsieur Claude NANTY,** frère de Monsieur Jean Nanty, Président d'honneur de la Fédération Nationale du Bois
- **Madame Marianne SIAT,** mère de Paul, Michel et Philippe SIAT
- **Monsieur Louis FRATY,** (Entreprise Louis Fraty SA : Scierie et palettes)
- **Monsieur Jean NANTY,** Président de la FNB
- **Monsieur Michel MARTINE** (Scierie Martine)
- M**onsieur Michel LEFEBVRE,** frère d'Alain et Joël Lefebvre
- **Monsieur Louis JAMET** (Etablissements Jamet)
- **Madame Suzanne JOSSO,** veuve de Monsieur Francis JOSSO ancien scieur à MALANSAC (56) et mère de Madame Claudine JOSSO, scieur au ROC SAINT ANDRE (56), Présidente du Syndicat des Exploitants forestiers et Scieurs de Bretagne et Présidente Adjointe de la FNB.
- **Monsieur Pierre SEQUIER,** père de Philippe et Christophe SEQUIER scieurs à Meyrueis (48).
- **Monsieur Edmond BLANC,** père de Frédéric BLANC, scieur à Marches dans la Drôme et co-président des scieurs et exploitants forestiers de l'Isère et de le Drôme
- **Monsieur Marcel DARCY** (SARL DARCY)
- **Monsieur VULLIERMET,** Président du syndicat des exploitants forestiers scieurs de la Savoie, Président du Groupement Régional des exploitants forestiers scieurs de Rhône Alpes, Président de la commission des sciages résineux de la FNB et Président de l'interprofession FIBRA
- **Monsieur Jean CAZALÉ** (Etablissements CAZALE - Bois et matériau)
- **Monsieur Jean MAEGEY,** Président de l'Interprofession Fibois Alsace
- **Monsieur Jean BOURDAUD** (BOURDAUD SA)
- **Madame Micheline MATIGNON,** épouse d'Yves MATIGNON, ancien Président du Syndicat de l'Ile de France et de Francîlbois
- **Madame Jeanne LESBATS,** épouse de Monsieur Roger Lesbats, Président d'honneur de la Fédération Nationale du Bois
- **Monsieur René PARRON** (Scierie Parron)

LOBBYING ET REPRÉSENTATION

RENOUVELLEMENT DU PAYSAGE POLITIQUE : LA FNB SE MOBILISE POUR SE FAIRE CONNAÎTRE

L'année 2017 a été chargée en élections :

- Présidentielles en mai 2017
- Législatives en juin 2017
- Sénatoriales en septembre 2017

Pour chacune des élections, la FNB a pris contact avec les principaux partis politiques ou à la demande de ces derniers pour leur adresser ses priorités.

Cette série d'élections a donné lieu à un profond bouleversement du paysage politique français :

- Sur 577 députés,
  430 sont nouveaux,
  200 n'ont jamais été élus.
  144 députés ont moins de 40 ans
  319 ont moins de 50 ans
  84 ont plus de 60 ans
  40% sont des femmes.
- 130 députés sont des fonctionnaires ;
  185 sont cadres.
  Seulement 14 sont agriculteurs et
  11 artisans. Il n'y a aucun ouvrier.
- Le parti socialiste passe de 290 à 29 députés,
  l'UMP à 113 contre 194.

La FNB a décidé de mener plusieurs actions afin de se faire connaître des nouveaux élus et leur présenter les grandes priorités de la profession.

1. Sur un plan national, des entretiens ont eu lieu avec le nouveau gouvernement (Elysée, Matignon, Ministère de l'agriculture, ...) ainsi que les groupes parlementaires.
2. Sur un plan régional, des visites et débats, sur site, en entreprise (Bourgogne, Grand Est, Normandie, ...) ont été organisés

LES THÈMES PRIORITAIRES RETENUS SONT :

1. Donner priorité à la forêt de production pour permettre à l'industrie française de devenir auto-suffisante et exportatrice
2. Donner priorité à la valeur ajoutée en France pour consolider la filière forêt-bois française
3. Accompagner les gains de compétitivité et l'innovation par un mode de financement adapté
4. Sécuriser les approvisionnements et l'accès à la ressource
5. Sur l'articulation des usages du bois : abandonner le vieux concept de hiérarchie des usages au profit de la bioéconomie

Ces rencontres ont aussi été l'occasion de faire de la pédagogie sur la crise d'approvisionnement du chêne.

UNE FÉDÉRATION IMPLIQUÉE DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES NATIONALES POUR LA FILIÈRE FORÊT ET BOIS

4 ministères s'intéressent à la filière forêt/bois : le ministère de l'agriculture bien entendu, le ministère de l'industrie, le ministère du logement et celui de l'environnement. Chacun intervient dans les politiques publiques qui touchent la filière forêt-bois. Pour assurer la cohérence de l'ensemble des textes, ils développent des organes de concertation et définissent des programmes d'intervention. L'articulation entre ces différentes instances et les textes qui en découlent est présentée ci-contre.

La FNB participe bien entendu activement à l'établissement de l'ensemble de ces politiques publiques qui peuvent orienter ou impacter le dynamisme de notre filière. Elle s'assure que l'intérêt des entreprises qu'elle représente est préservé dans le souci du bénéfice collectif et pour le maintien des emplois et des activités sur le territoire.

Plus spécifiquement en 2017, la FNB a travaillé sur les programmes suivants.

Fonds stratégique de la forêt et du bois

Le fonds stratégique de la forêt et du bois, dont la mise en place a été portée par France Bois Forêt et les fédérations qui y adhèrent, a été créé par la loi d'avenir pour l'agriculture fin 2014. Il n'est cependant devenu véritablement opérationnel qu'en 2016 avec une dotation financière de 18 millions d'euros.

En 2017, le ministre en charge des forêts l'a doté de 28 millions d'euros et a lancé un appel à projets "investissements et innovation". Cet appel à projets a généré 111 projets, 64 ont fait l'objet de financement pour un montant de 10,4 millions d'euros. Ce fonds finance également le fonds de modernisation des scieries, les PSG concertés, l'animation des PRFB, des interprofessions régionales et de quelques investissements forestiers.

Pour 2018, la dotation du fonds est amputée de 8 millions d'euros soit 20 millions disponibles. Il est envisagé de consacrer 50% à la création d'un fonds de plantation pour financer le renouvellement forestier.

La FNB approuve cette orientation qu'elle appelle de ses vœux de très longue date.

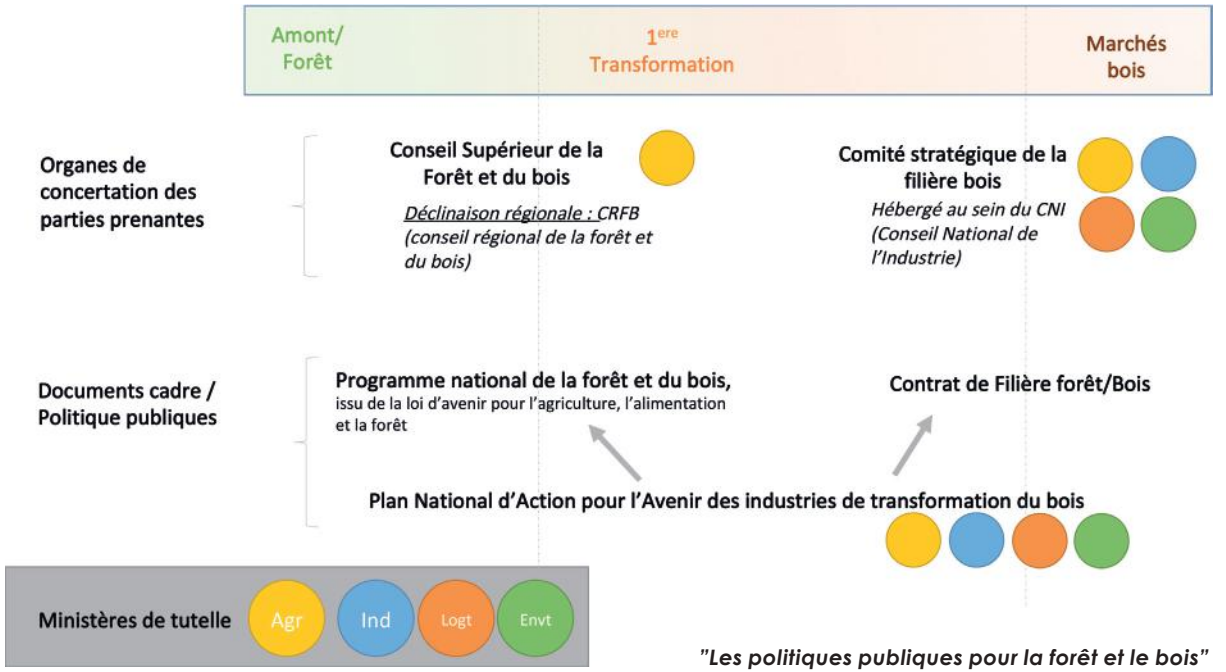

"Les politiques publiques pour la forêt et le bois"

L'appel de Mende en faveur du renouvellement forestier

Le 27 octobre 2016, Fransylva, FNCOFOR et FNB ont procédé, avec le sénateur Leroy, à une déclaration à Mende pour alerter sur l'urgence à reboiser la forêt française.

Elle vieillit, se fragilise et n'est pas suffisamment renouvelée.

Les signataires appellent les pouvoirs publics à doter le fonds stratégique de la forêt et du bois de 150 millions d'euros par an. L'objectif est de renouveler à horizon 2025, 500000 ha de forêt soit 3% de la surface actuelle.

20 à 25000 emplois ruraux sont attendus par cette action.

PLAN BOIS III – Pour le bois dans la construction

Le 28 septembre 2017, Julien Denormandie, Secrétaire d'État en charge du Logement a signé le troisième Plan Bois Construction, à l'invitation du CSF Bois et des organisations professionnelles et interprofessionnels forêt bois. Ce troisième plan bois est tourné vers l'accompagnement des besoins de la Maîtrise d'Ouvrage, vers les bureaux d'études, bureaux de contrôle et assureurs.

Cette signature fut l'occasion d'annoncer pour le ministre d'annoncer "un nouveau cap : le Plan bois III pour changer d'échelle et massifier l'usage du bois dans la construction".

Ce plan bois III (2017-2020) est financé par le France Bois Forêt, le CODIFAB et l'État.

Le plan bois III, dédié à la sensibilisation des acteurs à l'usage du bois dans la construction, s'attachera en particulier à lever les freins culturels et à positionner favorablement les solutions bois dans la perspective de la future réglementation environnementale du bâtiment.

Il est construit autour de 3 axes :

AXE 1- ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Cet axe a pour but d'organiser, clarifier et construire un discours commun à toute la filière bois à destination de ces différentes typologies de prescripteurs, donneurs d'ordres et Maîtres d'ouvrages, en diffusant un message adapté aux attentes des différentes cibles. Il est proposé que les travaux menés dans le cadre de cet axe portent sur les marchés du logement collectif et du tertiaire en neuf et réhabilitation.

AXE 2 - FACILITATION DE L'APPROPRIATION DES RÉFÉRENTIELS TECHNIQUES

L'objectif n'est pas de lancer un programme de formation, ni d'amorcer des approches d'évaluation (sur des sujets en cours qui n'auraient encore pas aboutis à des consensus dans certaines enceintes normatives) mais de favoriser, par sensibilisation et élaboration d'un outil adapté, l'appropriation des acquis techniques de la filière.

AXE 3 - BOIS ET PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU BÂTIMENT

L'objectif de cet axe est d'analyser le retour d'expérience pour les maîtres d'ouvrages sur les travaux, de modélisations énergétiques et environnementales, permettra également de relever les besoins d'améliorations de l'accès et/ou de l'utilisation des données de composants bois.

E+ C- ÉNERGIE POSITIVE & RÉDUCTION CARBONE
Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

A l'horizon 2018, la loi de transition énergétique pour la croissance verte permettra la mise en place d'un standard environnemental ambitieux pour les bâtiments neufs. Cette action est ainsi menée en parallèle de l'expérimentation "Bâtiments à Énergie positive & Réduction Carbone".

Ces travaux sont suivis par la commission C2T de la FNB.

Autres

PLAN LYME

Le plan Lyme élaboré en 2016 a été mis en œuvre tout au long de l'année 2017. La FNB a suivi les travaux menés par les partenaires institutionnels et la recherche sur les différents aspects d'observation, de prévention, de protection et de soin.

Nous avons mobilisé les adhérents pour contribuer au projet de sciences participatives qui doit permettre d'établir une cartographie des zones de présence des tiques.

L'application S-tique mise en place et suivi par l'INRA permet de déclarer les piqûres de tiques et de transmettre des informations basiques pour localiser et qualifier la piqûre.

LE PLAN TEMPÊTE

Dans le cadre des travaux d'établissement du PNFB (Programme Nationale pour la Forêt et le Bois), les acteurs de la filière avaient demandé à l'Etat de mettre en place un plan d'anticipation de toute nouvelle tempête. Ce dispositif encore en cours d'élaboration doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés dans le cas d'une éventuelle nouvelle tempête d'être réactifs et organisés, de disposer de tous les outils et dispositifs nécessaires.

LE DOSSIER CRÉOSOTE

La créosote est un biocide qui fait l'objet, tous les 5 ans, d'une réévaluation scientifique à l'échelon européen et d'une révision nationale des usages autorisés.

Sur un plan européen, la commission européenne a validé la reconduction de l'autorisation de mise en marché et, contre toute attente, les blocages sont venus de la France.

Il a été un temps envisagé de supprimer l'usage de la créosote en France.

La FNB s'est fortement mobilisée avec les partenaires concernés pour les débouchés traverses et poteaux créosotés. Une étude d'impact a été adressée aux parlementaires, le Président de la République a été sollicité par le Président de la FNB.

Il s'en est suivi une étude confiée au CGEDD sur la base de laquelle l'ANSES propose finalement de conserver le débouché traverses mais de sacrifier celui des poteaux de lignes.

L'APPROVISIONNEMENT TOUJOURS AU CŒUR DES NÉGOCIATIONS MENÉES PAR LA FNB

La FNB entretien avec ses partenaires de l'amont forestier des relations sur différents sujets. Ces relations sont approfondies et régulières avec la forêt publique avec laquelle la FNB a noué un partenariat durable.

Avec la forêt privée et les coopératives, le dialogue n'a pas encore débouché sur des vues communes sur les principaux dossiers stratégiques de la filière alors que nos destins sont liés. Du travail pour avancer dans une direction commune est donc nécessaire.

Contractualisation – Mise en œuvre de l'accord cadre ONF/FNCOFOR/FNB

Un accord tripartite ONF – FNB – FNCOFOR a été conclu mi 2016 et ratifié le 8 décembre 2016. L'engagement porte sur 100000 m³ de chêne à horizon fin 2018, soit un supplément de 50000 m³ de bois de qualité secondaire (C et D). La proportion de bois sur pied dans les mises en vente reste entre 70 et 75% à horizon 2 ans.

A fin septembre, 114 contrats ont été signés avec 1% de qualité B ; 45% de qualité C et 54% de qualité D.

ÉTAT DES LIEUX DES CONTRATS CHÊNE EN M³

	2015	2016	2017*
Alsace	148	1 449	1 628
BourChampArd	81		6 200
Centre-Ouest	26 839	27 048	25 689
Franche-Comté	600	807	1 414
Ile-de-France-N-O	4 550	4 355	6 933
Lorraine	22 496	20 760	19 183
Sud-Ouest			191
Total Général	**54 714**	**54 418**	**61 239**

**De janvier à septembre inclus.*

Nouvelles clauses générales de ventes entre Experts et FNB

Depuis 1983, les experts forestiers et la FNB disposent de clauses générales de vente. Un travail d'actualisation a été effectué en 2015 et conclu en avril 2016 par de nouvelles clauses qui comportent :

- Des améliorations pour les acheteurs (meilleure garantie sur le nombre de tiges, étalement du règlement des lots importants, pénalités de retard et délais d'exploitation assouplis, possibilité de régler par virement, …)
- Mais aussi une exigence nouvelle des vendeurs : le cautionnement pour l'exploitation des bois et les remises en état.

Ce dernier point figurait déjà dans les anciennes clauses générales mais certaines banques bloquaient leur signature faute de plafond. C'est pour encadrer ces pratiques que deux options ont été retenues :

- Le cautionnement vente par vente
- Une caution "permanente et forfaitaire" annuelle de 50000€ donnant accès sur le territoire national à toutes les ventes.
- **Cette caution a fait l'objet de discussions entre EFF / FNB et les principales banques, en particulier Groupama (partenaire historique de la FNB) et qui ont débouché sur un modèle de caution.**

Coté experts, ces cautions sont facultatives et surtout doivent rester proportionnées aux risques réels.

Ventes Internet ONF

L'ONF a informé la FNB de sa décision :

- De dématérialiser certains documents : cartographie, catalogue des ventes, liste des ventes
- De créer une place de marché virtuelle se substituant aux ventes publiques historiques.

Ce choix unilatéral est annoncé pour l'automne 2018. Ce projet tel qu'imposé fait l'objet d'un rejet quasi unanime de la profession.

Outre la méthode de travail, le point majeur de blocage réside dans l'absence de transparence, de protection et de partage des données entre acheteurs et vendeurs. Par ailleurs, la primauté des offres virtuelles sur les offres physiques est contestée. Aucune sécurité concernant l'accès aux ventes n'est en effet proposée.

Dans ces conditions, la FNB insiste sur l'impérieuse nécessité de dialoguer afin d'éviter la gestation d'une crise à l'issue incertaine.

LA FNB : UNE VOIX FORTE DANS LES ORGANISATIONS INTERPROFESSIONNELLES

La Fédération Nationale du Bois tient place dans un nombre important d'instances et d'organisations interprofessionnelles. Elle y porte la voix des professionnels français de la mobilisation et de la transformation du bois.

- **France Bois Forêt** (FBF) **:** la FNB participe activement au fonctionnement de l'interprofession nationale France Bois Forêt. Parmi les actualités 2017, il faut souligner la mise en place de la section spécialisée Pin Maritime.

- **France Bois Industries Entreprises** (FBIE) : En 2017, les interprofessions de la filière (FBF et FBIE) ont co-construit un livre blanc commun à destination des candidats à l'élection présidentielle.

- **Veille économique mutualisée :** la FNB est membre du comité de direction. Le dispositif poursuit sa mise en place.

- **France Biomasse Énergie** (FBE) : La FNB participe aux travaux de France Biomasse Énergie, dans le cadre du Syndicat des Énergies Renouvelables. Elle contribue donc aux prises de positions qui y sont arrêtées afin d'être force de propositions sur tous les sujets d'intérêt pour le débouché énergie.

- La FNB est membre de la CEI-Bois **(Confédération Européenne du Bois)** et de l'OES **(Organisation Européenne des Scieurs)**. Dans ce cadre, la FNB consacre une grande partie de son énergie à alerter du danger lié à l'instauration ou la promotion d'une hiérarchie administrative des usages du bois (dénommée usages en cascade) plutôt qu'une approche économique fondée sur la valeur ajoutée et la complémentarité des débouchés et usages.

- **PEFC :** la FNB est membre du bureau de PEFC France. En début d'année, la certification forestière PEFC a connu une crise importante avec la diffusion du reportage Casch investigation. La FNB ne s'est pas désolidarisé du système auquel elle participe depuis sa création. Toutefois, elle a appuyé en faveur de la nécessaire adaptation des procédures d'instruction des dossiers des propriétaires et rappelé les entités régionales PEFC à leur responsabilité en la matière.

ZOOM ADIVBOIS
PARLER DU BOIS FRANÇAIS POUR LES BÂTIMENTS DE GRANDE HAUTEUR

ADIVBOIS

ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DES IMMEUBLES A VIVRE EN BOIS

ADIVBOIS est une association à caractère professionnel qui porte, dans le cadre des investissements d'avenir, une des solutions du programme Nouvelle France Industrielle : les immeubles à vivre en bois de grande hauteur. Ce plan est piloté par Franck Mathis et Dominique Weber, CODIFAB et FBF.

Ce projet bénéficie d'un soutien de l'Etat à hauteur de 5.8 millions d'euros et va permettre de construire des immeubles démonstrateurs en bois jusqu'à 15 étages. L'objectif final est d'atteindre à terme la très grande hauteur.

Un appel à projet a été lancé en mai 2016 par le gouvernement afin d'identifier les villes et territoires candidats pour accueillir des immeubles en bois de grande hauteur. Les lauréats ont été désignés le 18 octobre 2016.

Lors de l'annonce officielle des résultats du concours "Immeubles à Vivre Bois", qui s'est déroulée le 12 septembre 2017 à l'Hôtel de Région de Nouvelle Aquitaine à Bordeaux, ADIVBOIS a dévoilé les 13 premiers projets lauréats accompagnés de 12 projets partenaires.

UN TRAVAIL DE COLLABORATION STRUCTURÉ AUTOUR DE 7 COMMISSIONS

Les 7 commissions de travail au sein d'ADIVBOIS portent sur des thématiques diverses : Technique, Architecture-Design-Marketing, Labellisation, Communication, Concours, Projets & Territoires et **Environnement et ressource.**

Cette dernière, présidée par M. Pierre Piveteau, est le lieu d'échange entre professionnels (scieurs, industriels, bureaux d'étude, architectes,...) pour structurer l'approvisionnement en bois français des projets ADIVBOIS.

La FNB participe à cette commission afin de diffuser les travaux de la commission C2T (brochure sur la diversité de l'offre bois français, catalogue de l'offre produits en bois français, annuaire des entreprises...)

La structure et l'aménagement intérieur des projets ADIVBOIS devront prioritairement être approvisionnés en bois français.

NEWSLETTERS ADIVBOIS

La commission seconde transformation (C2T) de la FNB a travaillé en partenariat avec l'association ADIVBOIS pour communiquer auprès des groupes projets et des membres ADIVBOIS sur les produits en bois français. Une newsletter dédiée à l'offre produit bois français a ainsi été diffusée dans le réseau, cette année.

UN LABEL ADIVBOIS

Indépendamment des critères définis dans l'appel à projet publié le 6/02/2017 par le Puca, la filière bois française souhaite développer à terme une marque collective. Ces critères n'ont pas été appliqués pour déterminer les projets lauréats dans les concours, mais seront utiles aux opérateurs qui souhaiteront ultérieurement s'engager dans la marque collective.

Les maîtres d'ouvrage privés, maîtres d'œuvre, industriels, acteurs de la construction et du cadre de vie pourront ainsi choisir d'utiliser cette marque en s'inscrivant dans une démarche volontaire prenant en compte les quatre thèmes suivants :

Thème 1 : Origine et traçabilité du bois

Ce thème vise à permettre aux opérateurs privés qui utilisent du bois français de le valoriser, sous réserve de respecter la réglementation, et ainsi de participer au renouvellement de la ressource forestière de manière durable. Il s'agirait de bois poussé, récolté et transformé (1ère et 2ème transformation) en France.

Thème 2 : Volume de bois utilisé

Ce thème vise à valoriser l'utilisation du bois ou de matériaux à base de bois (CLT, Lamellé collé,...) en éléments structurels aux différentes échelles d'un projet.

Thème 3 : Ambiance bois

Ce thème vise à valoriser l'utilisation du bois comme vecteur d'ambiance. Il contribue à faire le lien entre le bois structurel, l'aménagement intérieur et l'ameublement. Il vise à valoriser l'expression sensorielle du bois, son effusivité et sa flexibilité.

Thème 4 : Énergie Carbone / Coût global

Ces thèmes, proposés en phase expérimentale, seront les prémices d'une démarche qui évoluera avec la construction des premiers Immeubles démonstrateurs à Vivre Bois.

Chaque thème est décliné en trois niveaux de performance : standard, medium et premium (fonction des indicateurs de chaque thème).

SOCIAL

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE ET SITUATION DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

Reconnaissance de la représentativité de la FNB

Diffusion des chiffres obtenus en matière de mesure d'audience

Le Haut Comité du Dialogue Social a présenté au cours de sa réunion du 26 avril 2017 les résultats de l'audience patronale par branche professionnelle.

Il est rappelé que la Fédération Nationale du Bois a déposé trois dossiers de demande de représentativité, correspondant aux champs d'activité des conventions collectives dont relèvent ses entreprises adhérentes.

Les données présentées ont abouti aux résultats suivants :

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES ET SCIERIES AGRICOLES (MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE)

La Fédération Nationale du Bois a été reconnue comme **la seule organisation professionnelle représentative** dans ces secteurs d'activités.

	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés	Audience Entreprises	Audience Salariés
FNB	308	6 454	100%	100%
TOTAL	**308**	**6 454**		

L'Arrêté du 26 juillet 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans le secteur des exploitations forestières et scieries, a reconnu cette représentativité pour 29 conventions collectives appliquées par nos adhérents.

BOIS ET SCIERIES (TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS)

La Fédération Nationale du Bois pour les secteurs du Travail Mécanique du Bois (2ème Transformation) représente 52% des entreprises et 42,38% des salariés du champ.

L'Arrêté du 20 juillet 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois (0158) confirme une représentativité pour la FNB à hauteur de 42,38% pour le nombre de salariés déclarés dans le secteur.

NÉGOCE DE BOIS D'ŒUVRE ET PRODUITS DÉRIVÉS

La Fédération Nationale du Bois a déposé un dossier de demande de représentativité pour le secteur du Négoce de Bois et la convention collective qui lui est rattaché.

L'objectif poursuivi était une audience supérieure à 8%, critère requis par la loi pour être considéré comme représentatif.

Pour cette première mesure d'audience, la Fédération Nationale du Bois pour le secteur du Négoce de Bois représente 24% des entreprises et 14% des salariés du champ.

L'Arrêté du 3 octobre 2017 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale du négoce de bois d'œuvre et produits dérivés (1947) confirme la présence de la FNB dans le champ des négociations conventionnelles du secteur.

BOIS ET SCIERIES (TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS)	Nombre d'entreprises	Dont avec salariés	Nombre de salariés	Audience Entreprises	Audience Salariés
FNB	**235**	**230**	**5 469**	**52,34%**	**40,62%**
FTF (Tonnellerie)	40	40	1 328	8,91%	9,86%
SIEL (Emballage Léger)	45	45	1 782	10,02%	13,24%
FIFAS (sport) – **Non reconnue**	3	3	558	0,67%	4,14%
SEILA (Emballage industriel)	91	91	2 723	20,27%	20,22%
FF Brosserie	35	34	1 604	7,80%	11,91%
TOTAL	**449**	**443**	**13 464**		

NÉGOCE DE BOIS D'ŒUVRE ET PRODUITS DÉRIVÉS	Nombre d'entreprises	Dont avec salariés	Nombre de salariés	Audience Entreprises	Audience Salariés
FNB	**44**	**44**	**938**	**24,72%**	**14,00%**
FNBM	134	121	5 764	75,28%	86,00%
TOTAL	**178**		**6 702**		

Conclusion :

Les arrêtés définitifs ont été publiés en trois vagues successives à partir de juillet 2017 jusqu'en octobre 2017.

Ils valident les modalités de reconnaissance de la représentativité des organisations professionnelles pour une durée de quatre ans, et la FNB se prépare déjà pour la prochaine mesure.

Celle-ci sera établie, en principe, sur la base des adhésions des entreprises en 2019, pour déposer les nouveaux dossiers en 2020, et obtenir les futurs arrêtés de représentativité en 2021.

Structuration du "Service Social" et le partenariat avec les organisations professionnelles de la 2ème transformation du bois

DISSOLUTION DE L'UNION DES INDUSTRIES DU BOIS (UIB) ET LA SIGNATURE DU "PROTOCOLE DE PARTENARIAT" DU 15 FÉVRIER 2017

L'UIB ayant acté le principe de sa dissolution en décembre 2016, les organisations professionnelles qui la composaient se sont interrogées sur le sort de la négociation sociale et de la gestion du service social aux adhérents compte tenu de cette disparition annoncée.

Certaines organisations professionnelles se sont directement rapprochées de la FNB, afin d'examiner la possibilité de partenariat direct et d'autres ont souhaité s'inscrire dans une politique à moyen terme, liée à la restructuration des branches professionnelles et des conventions collectives.

Quatre organisations, l'Union des Fabricants de Menuiseries(UFME), la Fédération des Tonneliers de France, la Fédération Française des Syndicats du Liège et la Fédération Française de la Brosserie ont souhaité se rapprocher de la FNB en respectant les principes suivants :

- Prise en compte de la volonté du Ministère du Travail et de l'Emploi de regrouper les conventions collectives dont relèvent les branches professionnelles ;
- Sauvegarde des moyens et compétences concernant le service "Social" mis à disposition des organisations professionnelles et de leurs entreprises adhérentes ;
- Création d'un service social commun regroupant en son sein les moyens mis à disposition des organisations et syndicats professionnels ;
- Engagement sur la période 2017 -2025 dont une durée minimale de deux périodes de quatre années, compte tenu des échéances prévisibles des calendriers légaux en matière de mesure de la représentativité des organisations professionnelles patronales.

Le protocole a donc été signé sur la base de ces objectifs.

Parallèlement d'autres organisations professionnelles ont convenu, par le biais de protocoles de partenariat bilatéraux, de bénéficier du service social ainsi constitué dans le cadre d'une prestation de service : Syndicat National des Applicateurs de la Préservation des Bois (SNAPB) ; Fédération du Matériel Industriel Agricole Ménager Bois (MIAM) ; Fédération Nationale de l'Injection des Bois (FNIB).

RESTRUCTURATION DES BRANCHES PROFESSIONNELLES ET ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

Évolutions de la convention collective nationale du travail mécanique du bois

DÉPART DES ACTIVITÉS "ARTICLES DE SPORT À L'EXCLUSION DES BALLONS, MATÉRIELS DIVERS POUR SPORTS NAUTIQUES, MATÉRIELS DE CAMPING"

Ces activités étaient jusqu'à présent identifiées dans le champ d'application de la convention collective nationale du travail mécanique du bois, or le rattachement des entreprises concernées compte tenu de leur activité et de leur process était devenu historique.

En effet, les produits ne comportaient pratiquement plus de bois.

Les entreprises concernées en lien avec l'Union des Entreprises de la Filière du Sport, des Loisirs, du Cycle et de la Mobilité Active ont décidé de se rattacher à une autre convention collective.

Par voie de conséquences et après échanges entre organisations professionnelles patronales, il a été convenu de retirer du champ d'application professionnel cette activité pour tous les accords conclus à partir du mois de juin 2017.

ARRIVÉE DU SECTEUR "EMBALLAGE EN BOIS (TONNELLERIE)" DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS

Les entreprises de tonnellerie étaient associées et signataires de nombreux accord nationaux négociés et signés dans le cadre des Industries du Bois et de l'Importation des Bois, mais n'étaient pas officiellement incluses dans le champ d'application de la convention collective nationale.

Un avenant de réécriture du champ d'application de cette dernière, a été établi à la suite d'une réunion paritaire afin d'officialiser cette intégration et le texte a été envoyé au Ministère du Travail pour extension.

La fusion de la convention collective du travail mécanique du bois avec celle des fabricants des pipes de Saint-Claude

Le mouvement de la restructuration des branches professionnelles étant en marche, le Ministère du Travail par un arrêté du 28 avril 2017, et après consultation des secteurs d'activités concernés, a procédé à la fusion des deux conventions collectives (Travail Mécanique du Bois et Fabrication des Pipes de Saint-Claude).

Ainsi, la convention collective locale des industries de la Pipe et du Fume Cigarettes de la région de Saint-Claude (Code Idcc : 526) est fusionnée avec la convention collective nationale du travail mécanique du bois, des scieries, du négoce et de l'importation des bois (Code Idcc : 158).

SORT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU PIN MARITIME EN FORÊT DE GASCOGNE

Le Haut Comité du Dialogue Social a examiné, en mars 2017, l'opportunité de rattacher cette convention collective là encore à celle du travail mécanique du bois.

Les partenaires sociaux locaux ont donc décidé de tenir, en juin 2017, une réunion de négociation destinée à examiner les modalités pratiques de ce rapprochement selon une méthodologie qui permette une cohérence et un calendrier de mise en œuvre.

La Direction Générale du Travail a donc reçu un courrier paritaire qui identifie les différentes étapes de ce rapprochement :

1. La première étape concerne les collectes des fonds de la formation professionnelle et la désignation de l'organisme collecteur par accord ;
2. La seconde étape est relative au sort des accords existants en matière de frais de santé et aux organismes gestionnaires ;
3. La troisième étape procédera à l'examen des articles de la convention collective ayant des incidences financières pour les entreprises et à leur devenir au sein du travail mécanique du bois.

Restructuration des conventions collectives nationales agricoles

SIGNATURE DE L'ACCORD D'OBJECTIFS DU 15 NOVEMBRE 2016 SUR LA RESTRUCTURATION DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DE L'INTERBRANCHE AGRICOLE

Les partenaires sociaux agricoles, faisant suite aux annonces des pouvoirs publics sur la restructuration des branches professionnelles, ont décidé de définir par un accord paritaire les modalités de restructuration des conventions collectives agricoles.

La Fédération Nationale du Bois est signataire de cet accord qui concerne toutes les conventions collectives départementales et régionales, incluant dans leurs champs d'applications les scieries agricoles et les exploitations forestières.

Cet accord, en effet, fixe la méthode et les critères qui serviront aux partenaires sociaux locaux pour regrouper les conventions collectives existantes.

SCHÉMA CIBLE DE L'ARCHITECTURE CONVENTIONNELLE AGRICOLE

Chaque branche professionnelle garde la maîtrise de l'organisation de sa couverture conventionnelle avec :

- Un dispositif conventionnel national commun à toutes les régions et à toutes les activités de la branche sur les thèmes suivants : mise en place, rôle et fonctionnement des commissions paritaires permanentes de négociation et d'interprétation (CPPNI) ; durée du travail ; classification ; éléments sur les salaires minimums nationaux professionnels et sur les rémunérations ; égalité professionnelle ; conditions de travail ; santé au travail ; formation professionnelle ; organisation de la négociation collective ; protection sociale complémentaire ....
- Un dispositif conventionnel territorial qui peut porter au titre des négociations sur les thèmes conventionnels nationaux si ces derniers le prévoient et les dispositions suivantes : rémunération (salaire, prime, ...), déplacements, innovations sociales, ...

La Fédération Nationale du Bois est signataire de cet accord "cadre" qui définit les modalités pour les scieries agricoles et les exploitations forestières de la restructuration des conventions collectives départementales et régionales existantes.

La Fédération Nationale du Bois a organisé, en avril 2017, une première réunion paritaire au cours de laquelle ont été abordées les modalités concrètes d'application de l'accord national pour les conventions et les accords locaux concernés.

La première négociation sur le dispositif spécifique aux exploitants forestiers scieurs a été conduite et a retenu les principes suivants pour la création d'un socle national minimal pouvant s'appliquer dans les départements et régions qui ne disposent pas de conventions collectives locales "vivantes".

Ce socle comprendra les dispositions relatives aux salaires minimas conventionnels (accord national), aux classifications (accord national), à la formation professionnelle (accord national), à la prévoyance et aux frais de santé (accord national).

Ces grands chapitres se retrouveront au sein d'un dispositif conventionnel qui reprendra les articles "standards" nécessaires à la conclusion et à l'extension d'une convention collective.

Parallèlement, sera assurée la coordination des dispositifs conventionnels locaux possibles en tenant compte de la création des grandes régions et de leur incidence sur le fonctionnement des commissions mixtes.

RENÉGOCIATIONS CONDUITES PENDANT L'ANNÉE 2017

Les syndicats départementaux et régionaux d'exploitants forestiers scieurs poursuivent leur action en matière de restructuration conventionnelle.

- Finalisation de la convention collective interdépartementale des exploitations forestières de Franche-Comté : la dernière réunion paritaire de négociation s'est tenue à Besançon le 9 juin 2017. Les partenaires sociaux ont convenu de retenir la date du 17 novembre 2017, comme date de réunion de signature après envoi de la version définitive.
- Mandat de dénonciation prévisionnelle des conventions collectives régionales des exploitations forestières de Champagne – Ardennes et d'Alsace, en vue d'une fusion avec la nouvelle convention collective de Lorraine. Cette décision a été prise lors de la dernière Assemblée Générale du nouveau syndicat "Grand Est".
- Lancement du dossier de création d'une convention collective régionale Provence - Alpes - Côte d'Azur, confirmant le mandat de principe de lancer des négociations paritaires au dernier trimestre 2017 et pendant l'année 2018.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018

- Reprise des travaux de dénonciation prévisionnelle des conventions collectives départementales de la région Bourgogne, et rattachement possible avec la convention collective de Franche Comté ;
- Lancement du dossier de dénonciation de la convention collective des Alpes-Maritimes, qui pourrait être rattachée à la future convention collective régionale Provence - Alpes - Côte d'Azur,
- Poursuite de la négociation de la future convention collective nationale qui s'appliquerait dans un premier temps à défaut de convention collective départementale ou régionale existante.

LES NÉGOCIATIONS SOCIALES 2017 DE LA FNB

Des actions concrètes au bénéfice des entreprises

L'année 2017 a été une année riche dans le cadre de l'évolution de la structuration sociale du secteur, par la coordination de plusieurs constats liés aux bouleversements probables de la gestion de la politique sociale de nos organisations professionnelles sur les 10 prochaines années.

Les points forts des contacts, réunions et partenariats créés ont eu pour cible principale :

- les conséquences des résultats de la représentativité sur la réorganisation sociale des organisations professionnelles ;
- la présence et le soutien dans les négociations nationales et locales, sur les grands sujets de négociations (salaires, prévoyance …) ;
- les actions conduites en matière d'information des adhérents au sein de réunions locales ;
- les interventions spécifiques sur le dossier de la pénibilité pour faire évoluer les dispositions législatives et réglementaires, trop contraignantes pour les entreprises, tout en anticipant une politique de prévention pour fournir des réponses concrètes aux problèmes rencontrés dans nos secteurs d'activités.

Politique sociale du secteur

AU NATIONAL

30 NOVEMBRE 2016 : Commission paritaire de la convention collective de 1952 (régime des cadres agricoles) afin d'améliorer les prestations de l'accord frais de santé et de baisser les cotisations.

9 DÉCEMBRE 2016 : Baisse des taux Accident du Travail de moins 0,35% pour le secteur des scieries agricoles à la suite des débats de la Commission des Accidents du Travail du Ministère de l'Agriculture pour l'année 2017.

21 DÉCEMBRE 2016 : Réunion de négociation nationale agricole avec la FNSEA sur la gestion du 1 % logement.

17 JANVIER 2017 : Réunion de finalisation du protocole de partenariat avec la Fédération du Matériel Industriel Agricole Ménager Bois (MIAM) qui confie à la FNB la gestion du "social" pour une durée minimal de 4 ans.

7 FÉVRIER 2017 : Réunion de travail chez MUTEX pour réaliser une campagne de prévention nationale sur le risque "Bruit" avant la fin de l'année 2017.

EN RÉGION

17 FÉVRIER 2017 : Réunion de la commission mixte des exploitations forestières de la région Franche-Comté, et finalisation du texte régional avec comme partenaire possible les propriétaires forestiers.

9 JUIN 2017 – Réunion de la commission mixte des exploitations forestières de la région Franche-Comté, et ouverture à la signature du texte régional marquant la fin des négociations paritaires.

17 NOVEMBRE 2017 – Réunion de signature la nouvelle convention collective régionale des exploitations forestières de la région **Franche-Comté.**

Politique salariale

AU NATIONAL

14 MARS 2017 : Signature d'un accord national sur les **salaires minima conventionnels** dans les secteurs du travail mécanique du bois, des scieries du négoce et de l'importation des bois – Régime Général URSSAF, applicable au 1er juillet 2017.

EN RÉGION

13 JANVIER 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Champagne Ardenne.**

26 JANVIER 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des exploitations forestières de la région **Lorraine.**

3 FÉVRIER 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Basse-Normandie.**

8 FÉVRIER 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Pays de Loire.**

10 FÉVRIER 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles de la région **Lorraine.**

27 FÉVRIER 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Haute-Normandie.**

22 MARS 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Centre.**

7 AVRIL 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Poitou Charentes.**

13 AVRIL 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Bretagne.**

21 AVRIL 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Rhône Alpes.**

9 JUIN 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles de la région **Franche Comté.**

21 JUIN 2017 : Signature d'un accord de revalorisation des **salaires minima conventionnels** pour le personnel des scieries agricoles et des exploitations forestières de la région **Auvergne.**

Prévoyance

AU NATIONAL

27 AVRIL 2017 : Réunion de la Commission Paritaire de la convention collective de 1952 de la CPCEA et baisse des taux de cotisation et augmentation des prestations pour rendre le régime plus intéressant (Avenant n°48 modifié).

EN RÉGION

13 DÉCEMBRE 2016 : Réunion de la commission mixte des exploitations forestières et des scieries agricoles de la région **Rhône-Alpes,** et réexamen du régime de prévoyance régional avec HUMANIS PRÉVOYANCE, à la suite de la dénonciation de l'accord par HUMANIS. Obtention d'un maintien des taux antérieurs jusqu'au 30 juin 2017.

21 AVRIL 2017 : 2ème Réunion de la commission mixte des exploitations forestières et des scieries agricoles de la région **Rhône-Alpes,** et signature d'un accord de prévoyance actant une baisse des taux de cotisation à compter du 1er janvier 2018.

7 JUIN 2017 : Réunion de la commission mixte des exploitations forestières et des scieries agricoles de la région **Champagne-Ardenne,** et bilan du régime de prévoyance régional avec ANIPS –GROUPAMA et maintien des taux pour les années futures.

21 JUIN 2017 : Réunion de la commission mixte des exploitations forestières et des scieries agricoles de la région **Auvergne,** et signature d'un accord actant une baisse des taux de cotisation du régime de prévoyance géré par AGRICA.

LES PARTENARIATS DE LA FNB EN MATIÈRE SOCIALE

Gestion des fonds de la formation professionnelle et partenariat avec OPCALIA

L'année 2017 a été la première année au cours de laquelle la mise en œuvre de l'accord de branche étendu sur la collecte des fonds de formation professionnelle a porté ses fruits pour les entreprises du Régime Général URSSAF.

Quelques chiffres représentatifs de l'activité d'OPCALIA :

- 1 612 entreprises adhérentes ;
- 19 768 salariés concernés ;
- Collecte nette : 4 300 000 €uros ;
- 1681 périodes de professionnalisation financées ;
- 2 300 000 €uros de cofinancements obtenus du FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) ;
- 1 900 stagiaires formés ;
- 87 166 heures de formations financées.

Ce premier bilan montre la montée en puissance de l'OPCA qui a été choisi pour les secteurs du Travail Mécanique du Bois, et renforce son implantation au sein de nos secteurs d'activité.

Son implication dans le projet "Mut-Eco" a permis à de nombreuses entreprises du secteur de bénéficier de prises en charge d'actions de formation correspondant à leur besoin. Les dossiers ont été instruits en partenariat avec les délégations territoriales de l'OPCA pour être plus à l'écoute du besoin des entreprises.

Parallèlement, OPCALIA a contacté pour la première fois la FNB pour assurer le reversement d'une partie de la taxe d'apprentissage collectée au bénéfice de centres et d'écoles proches de la profession. Une étude sera conduite en 2018, afin d'optimiser la nature et la cible de ces reversements.

Gestion de l'accord "Frais santé" agricole et relations avec MUTEX

L'année 2017 a été consacrée à deux dossiers particuliers spécifiques pour nos adhérents en partenariat avec MUTEX, pour optimiser la déclinaison de l'accord "frais de santé" conclu avec cet organisme.

Le suivi de gestion du régime

Les résultats financiers présentés font apparaitre un montant total de cotisations perçues de 3 600 000 €uros pour un ratio "sinistre sur prime" de 81 % cumulant le régime d'adhésion obligatoire et le régime d'adhésion facultatif.

L'évolution constatée sur 4 exercices successifs fait apparaitre un excédent récurrent qui a incité la FNB à conduire une réflexion en vue d'améliorer le régime. Les propositions faites se résument aux points suivants :

- Baisse des cotisations pour le régime de base et répercussion sur le régime 1 et le régime 2 ;
- Amélioration des prestations, là encore aussi bien pour le régime de base que pour le régime 1 et le régime 2.

Les partenaires sociaux attendent une réponse de MUTEX pour une réunion paritaire qui est prévue le 8 décembre 2017, et qui devrait aboutir à la conclusion d'un accord améliorant ainsi les prestations tout en baissant les cotisations du régime géré par MUTEX à travers son réseau de mutuelles.

Pour information, le régime mis en place par la FNB couvre désormais plus de 9 000 personnes.

ÉLABORATION ET LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LE BRUIT

Les réformes successives sur les accords "Frais de santé" gérés par les mutuelles ont créé l'obligation de consacrer un pourcentage des cotisations payées par les entreprises à des actions spécifiques référencées sous l'intitulé "Haut degré de solidarité".

Les partenaires sociaux dont la FNB et MUTEX ont choisi de cibler un risque spécifique en 2017, en l'occurrence le "bruit" pour lancer une campagne de sensibilisation et d'information des entreprises et des salariés pour diminuer ce risque et ses conséquences en matière d'audition.

La campagne comporte la création de plusieurs supports en vue d'atteindre les personnes concernées et de réduire leur exposition par une meilleure connaissance de la gestion du risque.

Les supports ont été les suivants :

- des modèles d'affiches proposées pouvant être accrochées dans les entreprises ;
- un mini-guide qui rappelle les caractéristiques du risque "bruit", les modalités de son identification et les moyens de s'en prévenir ;
- un sticker pour une accroche plus actuelle ;
- une clé USB destinée à tous les salariés couverts par une mutuelle au titre de l'accord national.

La FNB va relayer d'ici la fin de l'année sur son site les outils de la campagne nationale lancée.

Suivi des accords de prévoyance avec ADEIS-HUMANIS

GESTION DES RÉGIMES DE PRÉVOYANCE LOCAUX

L'année 2017 a eu en matière de régime de prévoyance un éclairage particulier compte tenu des effets annoncés de la restructuration des branches professionnelles et de la fusion des conventions collectives.

Le groupe HUMANIS gérant plusieurs accords de prévoyance pour la partie agricole s'est retrouvé sous les lumières des négociations conduites entre partenaires sociaux :

- En Franche Comté, la création d'une convention collective régionale se substituant aux conventions collectives des départements existantes a permis le maintien d'HUMANIS comme gestionnaire du régime créé. Plusieurs réunions ont été nécessaires pour réaliser cet objectif, avec des études spécifiques qui ont été conduites en commission mixte.
- En Normandie, les partenaires sociaux s'interrogent sur la fusion des deux conventions collectives existantes, mais qui toutes deux désignent HUMANIS comme l'organisme gestionnaire. Une étude préalable des paramètres financiers des régimes devrait permettre une évolution de nature à trouver un équilibre commun. Ce dossier sera examiné en 2018.
- En Rhône Alpes, le désengagement du groupe HUMANIS de l'accord local a suscité un examen approfondi du régime de prévoyance et de ses paramètres financiers et techniques. Cette analyse a permis, par une meilleure connaissance des données, d'imposer la poursuite des relations avec le gestionnaire tout en actant une baisse temporaire de cotisation.

CRÉATION D'OPTIONS NATIONALES FACULTATIVES POUR LE RÉGIME DU TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS

La commission sociale du Travail Mécanique du Bois a demandé à HUMANIS de lui transmettre une offre commerciale adaptée pour les entreprises concernées, par la mise en conformité de leurs accords "Frais de santé" pour qu'ils puissent être conformes avec la notion de "contrat responsable".

En effet, un accord national du 4 novembre 2015 a été signé afin d'apporter une solution à la généralisation de l'obligation pour les entreprise de mettre en place une mutuelle pour leur salariés, mais cet accord ne prévoyait que la couverture du "panier de soin minimal", ce qui constituait une offre peu attractive compte tenu du niveau de couverture déjà existant dans les entreprises.

Il a donc été demandé à HUMANIS de nous communiquer des options facultatives, collectives ou individuelles avec des niveaux de couvertures supérieurs au "panier de soin", mais s'inscrivant néanmoins dans les limites imposées par la notion de "contrat responsable".

Des propositions doivent être transmises prochainement par HUMANIS dans le cadre d'un avenant qui reprendra tout ou partie des offres proposées.

CHAPITRE 4

COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Pour accompagner les divers métiers et secteurs qu'elle représente la FNB pilote ou participe à de nombreux projets. Ces travaux sont menés dans le cadre des commissions métiers de la fédération.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

COMMISSION EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'exploitation forestière est une activité historique des professionnels de la FNB. Charnière entre le patrimoine naturel des forêts françaises et le monde industriel, cette activité est certainement celle qui doit le plus prendre en compte les enjeux environnementaux (biodiversité, sols, eau...), sociaux (travail en forêt) et sociétaux (acceptabilité de la coupe) tout en améliorant sa productivité pour participer à une meilleure compétitivité de la filière française.

Les projets présentés ci-dessous sont suivis par la FNB. D'autres programmes portant sur l'exploitation forestière sont menés par des partenaires de la filière. En particulier, la FNB participe à la commission professionnelle approvisionnement du FCBA et fait un retour régulier auprès des adhérents de ces différents travaux.

Impact de la réglementation sur les coûts de l'exploitation forestière

Les professionnels de la forêt ressentent de plus en plus le poids que fait peser la mise en application des diverses réglementations sur le coût de revient de leur activité. Ces coûts, directs ou indirects, sont aujourd'hui difficiles à évaluer. La FNB, associée à la FNEDT, l'UCCF et la COPACEL a donc confié au FCBA le soin de réaliser une étude pour évaluer ces coûts.

Environnement, eau, biodiversité, urbanisme, voierie, foresterie..., l'ensemble de la réglementation a été passée en revue et une vingtaine d'entreprises a été enquêtée afin d'obtenir des éléments qualitatifs ou quantitatifs sur la mise en application de ces obligations.

Premier constat : une forte accélération s'est produite au cours des quinze dernières années sur l'adoption d'un nombre toujours croissant d'obligations réglementaires. Plus de 60% des textes applicables aujourd'hui a été adopté après l'an 2000.

Avant même de parler du coût de la mise en œuvre de ces obligations réglementaires, les entretiens avec les entreprises ont mis en lumière qu'elles pouvaient être un facteur rédhibitoire à l'acquisition de certaines coupes, qui ne sont donc pas exploitées. La loi sur l'eau en particulier semble représenter des contraintes trop importantes et dissuasives pour les entreprises.

Sur la base du retour d'enquête auprès des entreprises participantes, le FCBA a évalué que le coût de la réglementation pouvait représenter a minima entre 4% et 7% du coût total de la mobilisation du bois. (Il est bien précisé que ce coût est ici minimisé).

Enfin les professionnels expriment bien entendu un besoin de simplification mais également de lisibilité de cette réglementation qui s'impose à eux quotidiennement.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT ET COPACEL. MENÉ EN COLLABORATION AVEC L'UCFF, LA FNEDT ET LA COPACEL.

Pratic'sols

Le guide PRATIC'SOLS présente les enjeux liés à la praticabilité des parcelles forestières. Il propose une vingtaine de recommandations pour les propriétaires et gestionnaires forestiers, les entrepreneurs de travaux forestiers, les conducteurs d'engins et les clients donneurs d'ordres. Il détaille également certains thèmes en faisant part de l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques.

Il répond ainsi à une problématique nationale visant à favoriser la mobilisation du bois tout en préservant l'environnement. Il complète le guide PROSOL qui fut, après la tempête de 1999, le premier travail pluridisciplinaire d'importance sur le sujet de la sensibilité des sols forestiers.

Les professionnels ont été accompagnés par le FCBA. La FNB a participé à ce projet piloté par la FNEDT et l'ONF.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

Facilachantier

Le projet Facilachantier lancé en août 2017 a pour objectif de fiabiliser l'obtention de données de cubage issues des machines de bûcheronnage. Il est piloté en partenariat avec le GCF, la FNEDT et l'ONF, avec l'appui technique du FCBA.

Le projet part des constats suivants :

- L'utilisation des machines de bûcheronnage est en constante augmentation
- Les données de production sont essentielles pour la gestion des chantiers et de la logistique
- Un manque de confiance en la fiabilité des informations délivrées par les machines via leur instrumentation embarquée
  - Manque de transmission et d'utilisation des données ; peu d'incitation
  - Manque de visibilité sur le process de génération des données
- Besoin exprimé de mettre en œuvre des pratiques claires et rigoureuses quant à :
  - la calibration de l'instrument (métrologie) par rapport à son domaine d'utilisation,
  - la prise en main de l'instrument par l'utilisateur qui le pilote,
  - les conditions de traitement des données brutes (générées par l'instrument) pour aboutir à une information utile

Le travail sur ce projet consistera à :

- Définir un guide de bonnes pratiques (étalonnage, enregistrement des données, communication des données...)
- Améliorer la confiance en ces données tout au long de la chaîne de valeur en amont de la filière
- Sensibiliser et communiquer auprès des différents acteurs.

La FNB mobilise des entreprises pilotes pour contribuer à ce travail qui devrait aboutir fin 2018.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

E-mobois

L'objectif du projet eMOBOIS est de faciliter les échanges d'informations numériques entre deux entreprises impliquées dans le processus d'approvisionnement des bois.

En 2017, la FNB a poursuivi les efforts de promotion de ce nouvel outil mis à disposition des entreprises. Elle a ainsi publié un ruban détaillé, relayé l'offre promotionnelle mise en place jusqu'au 31 décembre et proposé une présentation aux professionnels lors d'une séance de la commission exploitation forestière.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

VALORISER LA RESSOURCE EN GROS BOIS

La FNB a participé à une étude sur la valorisation des gros bois en Midi-Pyrénées, en collaboration avec la FNCOFOR et la DRAAF Midi-Pyrénées.

L'étude concernait un territoire (Midi-Pyrénées) et trois essences (Douglas, Sapin et Hêtre).

Une estimation de la ressource disponible a été effectuée en fonction du diamètre et de la circonférence des bois et de leur localisation régionale.
En parallèle, une étude technico-économique a été menée avec les industriels locaux, pour déterminer un coût de revient selon les différents procédés de sciage disponibles. Ce coût de revient est comparé à la valorisation des gros bois proposés. La principale conclusion est que les différents procédés de sciage peinent à trouver leur rentabilité réalisée uniquement à partir de gros et très gros bois. Il n'est pas ressorti de solution immédiatement et économiquement viable.

LE BOIS DANS LA CONSTRUCTION

Outre le positionnement de l'offre (voir chapitre 5), la FNB , via la commission seconde transformation, participe activement aux travaux transversaux qui visent à encourager et développer l'emploi du bois dans la construction. Elle s'assure ainsi que les orientations prises intègrent l'offre française, voire l'encourage.

L'action BIM Filière Bois

L'utilisation d'outils BIM dans le bâtiment commence à apparaître en France depuis quelques années. Les pouvoirs publics, au travers du Plan de Transition Numérique, ont priorisé ce sujet pour en faire un axe stratégique majeur pour la filière construction.

Cette filière, qui couvre un nombre conséquent de parties d'ouvrages (structure/ ossature/ menuiseries intérieures et extérieures/ revêtements intérieurs et extérieurs), ainsi que la filière ameublement ont souhaité, dans le cadre de leurs réflexions stratégiques actuelles (travaux du CSF Défi 2 notamment) se rassembler en constituant un groupe BIM Filière bois.

Ce projet est un projet pluriannuel qui a débuté en 2016 grâce au financement des interprofessions nationales de la filière bois : France Bois Forêt et CODIFAB.

Des actions structurantes ont été menées en 2016 et 2017 afin de poser des bases solides pour le bon déroulement de ce projet important pour le développement de la filière bois.

Le bilan des travaux 2017 est le suivant :

- 5 réunions de travail du groupe BIM filière bois
- Préparation et réalisation d'un atelier BIM Bois au Forum Bois Construction de Nancy
- Préparation de propositions techniques détaillées pour dictionnaire et base de données Objets Génériques. Pour ce faire un inventaire exhaustif avec arborescence détaillée a été réalisé. Le groupe de travail a pu conclure sur 2017 en expertisant la problématique qu'il était nécessaire de créer plusieurs Bases de Données d'Objets Génériques par parties d'ouvrages (DTU)
- Suite au lancement de l'action BIM Ouvrage du PTNB, le FCBA a pu commencer à proposer des livrables filière bois.
- Finalisation du PPT de sensibilisation pour la filière bois

Pour 2018, l'objectif ciblé est de poursuivre l'élaboration des contributions de la filière bois et de l'ameublement, à la structuration d' "outils BIM" (Dictionnaire PP BIM, Bases de données d'Objets Génériques, BIMISATION du Catalogue Construction Bois ainsi que du Catalogue Produits bois français…).

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT ET LE CODIFAB.

Un site internet dédié à la réhabilitation bois – Action ARBRE

Dans le cadre du plan bois II, le programme "Aménager et Rénover avec le Bois pour la Réhabilitation" avait été lancé en 2014.

Ce programme était piloté par la DHUP, le CODIFAB et FBF.

Ce projet échelonné sur 3 ans avait pour objectifs de valoriser l'usage du matériau bois dans la réhabilitation des logements et des bâtiments tertiaires sur les marchés prioritaires de :

- La réhabilitation énergétique,
- La requalification, le réaménagement et la réorganisation des espaces intérieurs,
- La création de surface par l'extension ou la surélévation.

En 2017, le site www.solutions-rehabilitation.fr a été élaboré et tous les éléments sont désormais téléchargeables gratuitement.

Par ailleurs, le site www.catalogue-construction-bois.fr dispose dorénavant d'un volet "réhabilitation".

Composition du groupe de travail relatif au programme :

- Le pilote de l'action est l'UMB-FFB. Les syndicats professionnels du CODIFAB et de FBF étaient membres du groupe de pilotage de l'action. La FNB faisait ainsi parti du comité de pilotage.
- La gestion administrative a été confiée au FCBA.
- Le suivi technique est assuré depuis 2014 par le CNDB, FCBA, et FBR.

PROJET SOUTENU PAR FBF, CODIFAB ET DHUP.

ACCOMPAGNER LE SECTEUR DE LA PALETTE

Étude et validation du procédé Micro-ondes pour le traitement NIMP15 des palettes

SYPAL Commission FNB de la palette bois

Les palettes sont soumises à une obligation de traitement selon la NIMP15 qui vise à écarter la dissémination d'organismes nuisibles. Actuellement, ce sont les techniques conventionnelles de mise en température, pendant un temps donné dans une ambiance contrôlée, qui sont reconnues et utilisées en France. Pourtant, l'IPPC (International Plant Convention) a reconnu, dans une note de 2014, l'approbation du procédé Micro-ondes comme traitement à part entière pour la NIMP15.

Compte tenu des enjeux et de l'intérêt marqué des professionnels pour ce nouveau procédé, une étude collaborative et appliquée a été mise en place début 2017 avec le CRITT BOIS d'Epinal, dont le financement a été assuré pour partie par FBF, le reste des dépenses étant supporté principalement par IMITEK et la société FRANCEPAL. Les objectif de cette étude étaient de :

- confirmer les performances de la technologie en implantant dans un contexte industriel (Fabricant français de palettes en bois FRANCEPAL) un matériel de traitement micro-ondes (Fabricant danois IMITEK) instrumenté, afin d'obtenir un suivi du traitement sur les pièces traitées (palettes humides, sèches, neuves et reconditionnées, dés à palettes…) et de mesurer la consommation énergétique;
- fournir au Ministère de l'Agriculture / DGAL des éléments de preuve de l'efficacité du process et une méthodologie de suivi et de contrôle permettant d'en garantir la traçabilité et la reproductibilité dans le temps.

Ce projet a malheureusement dû être arrêté mi-septembre et les essais ne seront pas déployés, du fait de la déficience du constructeur danois IMITEK. En effet, ce dernier, en dépit de nombreuses réunions de concertations et de discussions avec le comité de pilotage, est d'une part dans l'incapacité à livrer le pilote initialement prévu, d'autre part remet en cause les engagements qu'il avait pris à l'origine de l'étude.

L'état de l'art réalisé a toutefois permis d'aborder la thématique sous différents angles, et notamment sur les performances du process, les autres acteurs du marché, les différents travaux sur le plan international, l'application de la réglementation… Un plan de continuation du projet est à l'étude permettant d'estimer si sa reprise est envisageable en 2018, dans la limite des budgets restant disponibles.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

Étude sur la résolution des désordres esthétiques : bleu et moisissures

L'étude a été lancée mi-mars 2016, grâce au co-financement de France Bois Forêt et du Ministère de l'agriculture, et doit se poursuivre jusqu'au début 2018.

D'ores et déjà des étapes significatives ont été franchies. En premier lieu, il a été publié un "Guide des bonnes pratiques sur la mesure de l'humidité des palettes" (transformé en fascicule de documentation de l'AFNOR). Lorsque l'on sait qu'une humidité du bois inférieure à 30% pour le bleu et à 18% pour les moisissures permet de réduire significativement les risques de développement de ces champignons, l'importance de la maîtrise de l'humidité passait nécessairement par la connaissance des bonnes pratiques pour mesurer cette humidité du matériau et donc par la rédaction de ce document.

Un état de l'art des techniques de préservation des désordres esthétiques a été établi. Il a donné lieu à l'exploitation de très importantes bases de données internationales et à l'exploitation de plus de 60 articles techniques et scientifiques, dont FCBA a pu tirer parti utilement dans la suite du projet.

La troisième action, en voie de finalisation, a pour but d'évaluer l'efficacité des procédés de traitement préventif des bois (bain de trempage avec produits Anti-bleu), à travers un essai terrain comportant plusieurs modalités de trempage (conditions d'empilage et temps de trempage), suivi d'une exposition de 6 mois à l'extérieur.
Enfin, la dernière partie qui porte sur l'évaluation de la faisabilité technico-économique du montage de palette avec des éléments secs, ne devrait pas être engagée, à la demande du Comité de Pilotage de l'étude.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT ET MAAF.

Recherche de solutions "vertes" pour résoudre les problèmes de bleuissement des sciages à palettes

Réalisée par l'équipe IntechFibres de FCBA, avec un co-financement FBF et leMinistère de l'Agriculture, cette étude exploratoire à caractère "fondamental" est complémentaire de celle en voie d'achèvement sur les désordres esthétiques. Elle dépasse le simple cadre des palettes et concerne aussi l'amont de la filière palettes avec les sciages, renforçant d'autant son intérêt.

Cette étude vise à évaluer l'impact de nouvelles voies de traitement des sciages à palettes pour proposer une alternative efficace et "verte" aux problèmes de bleu et de moisissure rencontrés par l'assembleur intégré ou indépendant, lors des stockages des produits intermédiaires ou sur produits finis.

La première phase du projet, basée sur une étude bibliographique, a montré que les comparaisons entre traitements étaient difficiles à réaliser à cause des grandes variabilités entre les conditions de traitements appliquées.

En effet, certaines concernent des bois frais, d'autres secs, ou bien réhumidifiés, sur des essences et des souches biologiques également diverses. Toutefois, des solutions basées sur des traitements simples ont pu être identifiées.

Ainsi, la seconde phase a permis d'évaluer les performances des traitements sélectionnés sur le champignon responsable du bleuissement sur le pin maritime frais. La dernière phase, en voie de finalisation, vise à évaluer les performances du meilleur traitement transposé à deux autres essences sélectionnées dans le projet : le pin sylvestre et le douglas. L'ensemble des résultats sera disponible en début d'année 2018.

À l'issue de cette étude, IntechFibres, maître d'œuvre du projet, envisage de monter dans la continuité un programme européen. La problématique dépasse en effet le simple cadre de

l'hexagone et, d'ores et déjà, plusieurs pays seraient intéressés pour participer à une étude collective. La commission palettes de la FNB soutient IntechFibres dans le montage de cette opération à laquelle elle entend participer activement dans un futur proche.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

Contrôle du traitement NIMP15 : une première étape franchie

Aujourd'hui, la seule façon de contrôler le traitement NIMP15 est un marquage sur les dés qui ne garantit pas forcément l'efficacité et la réalité du traitement thermique.

Aussi, avec le financement du Ministère de l'Agriculture et le soutien de la commission palettes de la FNB (membre du Comité de pilotage et de suivi de l'étude), FCBA a mené des travaux depuis début 2015 pour développer un outil de contrôle basé sur la spectrométrie proche infrarouge. La réalisation d'une soixantaine de cycles de traitement en laboratoire sur plusieurs milliers d'échantillons de deux essences, l'acquisition de dizaines de milliers de spectres proche infrarouge et des centaines d'analyses avec des logiciels statistiques ont permis de mettre au point des premiers modèles de prédiction apportant des résultats très encourageants.

La confrontation à des données terrain prises sur des palettes traitées industriellement va dans le même sens et laisse à penser que d'autres essences pourraient être intégrées au champ d'application de cet outil de contrôle.

Toutefois, le modèle de prédiction de conformité du traitement à la chaleur doit encore être amélioré, car pas totalement fiable dans tous les cas de figure. Des mesures complémentaires doivent être opérées pour mieux cerner le domaine de validité des modèles établis.

Cet important projet, qui a fait l'objet d'une communication à deux reprises lors du congrès annuel de la FEFPEB à Bruxelles, a retenu l'attention de bon nombre de pays étrangers. Certains d'entre eux, comme la France via la commission palettes de la FNB, seraient disposés à participer au montage d'un programme européen qui permettrait de poursuivre les essais et mesures en vue de la mise au point d'un outil fiable et opérationnel. Une suite pourrait donc être engagée à partir du second trimestre 2018.

Étude comparative des logiciels de conception des palettes bois

À la demande de la commission palettes des la FNB et grâce au soutien financier de FBF et du Ministère de l'Agriculture, une étude a été conduite par FCBA sur les logiciels de dimensionnement de palettes pour d'une part mettre en avant leurs points forts, leurs points faibles, les pistes d'amélioration pour chacun d'eux, d'autre part mieux apprécier leurs performances respectives.

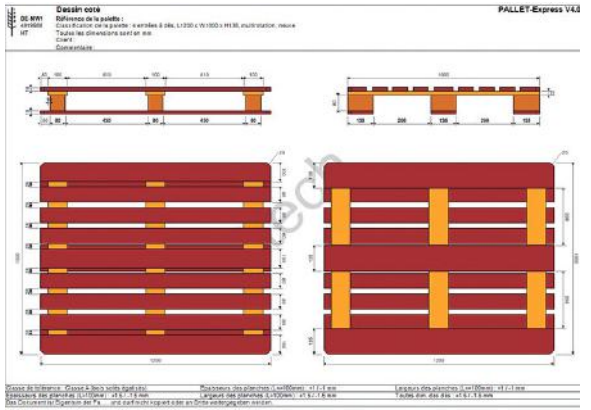

À ce jour, trois logiciels (un français et deux américains) sont disponibles sur le marché pour simuler les performances des palettes par éléments finis, en prenant en compte les éléments constitutifs des palettes, le type de charge et les conditions d'utilisation au moyen de diverses grilles de saisie interactive.

Les avantages et les inconvénients des différents logiciels ont bien été identifiés par analyses conjointes. Les hypothèses de calcul prises en compte par les logiciels ont été analysées de manière à comparer les simulations avec les résultats de diverses campagnes de caractérisation de palettes 4 entrées "type Europe".

Il est à noter, qu'à hypothèse de calcul identique et quel que soit le logiciel, les charges simulées sur palettes sont sécuritaires d'environ 30% par rapport aux tests expérimentaux, ce qui est des plus rassurants. Par ailleurs, l'utilisation conjointe des divers logiciels a permis de lister diverses pistes d'amélioration et de développement possibles qui, à terme, permettraient de parfaire les interfaces et certains calculs (exemples : prise en compte de la longueur et types de pointes, des matériaux constitutifs de la palette : bois moulés, classes de bois..., de la configuration des calculs - racks...). Le comité de pilotage, qui a suivi l'intégralité de cette étude, envisage de reprendre l'examen de ces questions en 2018 à l'occasion de réunions de travail, l'objectif final étant de fournir aux industriels des outils plus faciles d'utilisation, plus didactiques et encore plus précis.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

Guide de préconisations pour cahier des charges palettes

Ce guide s'adresse à tous les acteurs de la supply chain : d'abord, aux chefs d'entreprises, aux acheteurs / utilisateurs de palettes, aux chargeurs, aux transporteurs, aux bureaux d'études, mais aussi aux professionnels de la palette.

Il donne au lecteur le bon chemin à suivre pour qu'au final le fabricant de palettes lui propose une palette éco-conçue de façon industrielle, répondant à ses attentes (performance, coût économique, réutilisation potentielle...), en tenant compte des spécificités du matériau bois et de la réalité industrielle.

Travailler avec la plus grande transparence et la meilleure fiabilité, garantir les performances des produits, respecter la déontologie commerciale et sociale de la profession, les réglementations nationales et européennes, tels sont les engagements des fabricants membres du de la commission palettes de la FNB qui sont à l'origine de ce document.

Tiré à 1 000 exemplaires pour une large diffusion, ce document figure également sur le site internet de la FNB.

Guide de bonnes pratiques achats responsables

Si la démarche achats responsables est désormais d'application transversale à bon nombre d'entreprises, elle peut et doit connaître des déclinaisons sectorielles, professionnelles, selon les métiers pour faciliter sa mise en application. Un guide proposant un certain nombre d'éléments méthodologiques opérationnels, devant aider à son déploiement dans les entreprises de la "filière palettes et emballages bois", est en cours de rédaction.

Ce guide, fruit d'un travail collectif, répondra aux questions que beaucoup d'entreprises de notre secteur sont en droit de se poser, comme par exemple que recouvre la notion d'achats responsables, pourquoi et comment mettre en œuvre utilement cette démarche dans mon entreprise, quels indicateurs utiliser pour en mesurer les réels retours...

Par définition, l'achat responsable correspond à tout achat, qui intègre et concilie dans un esprit d'équilibre entre les parties prenantes, des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique.

Les projets 2018

La commission palettes de la FNB engagera des travaux plus particulièrement ciblés sur le développement de l'économie circulaire autour de la palette en fin de vie, qui constitue le gisement le plus important parmi les déchets d'emballages en bois. Ainsi, il est prévu :

- d'évaluer les conditions actuelles de valorisation des palettes en fin de vie;
- d'identifier les améliorations possibles à court terme des systèmes de collecte et de valorisation en place ;
- d'étudier les perspectives d'évolution à moyen terme (5 ans) des gisements et des marchés, et les nouvelles voies de valorisation qui pourraient être développées en réponse ;
- de diffuser les éléments d'études auprès des acteurs et parties intéressées, dans un but à la fois informatif et opérationnel.

Pour réaliser cette étude, la commission palettes de la FNB s'est rapproché de FCBA et du cabinet d'études I+C.

SUIVI DE LA NORMALISATION

Depuis quelques années, la FNB investit de plus de plus le champ de la normalisation notamment via ses commissions seconde transformation (C2T) et palettes. En effet, elle a identifié l'importance de suivre en amont la rédaction et l'établissement des documents normatifs. Il s'agit de s'assurer que les contenus de ces documents ne pénalisent pas l'offre et le savoir-faire de ses adhérents. Toute évolution doit répondre à des problématiques constatées et quantifiées et doit correspondre à des pratiques réalistes.

La normalisation doit être un outil d'accompagnement de la performance de nos entreprises et non un outil de discrimination.

Bois d'œuvre et produits de la construction

Grâce à l'appui de France Bois Forêt, la FNB, en lien avec l'UFFEP pour les parquets et l'association ARBUST participe activement aux commissions de normalisation suivantes :

- Bois Ronds-Bois Sciés
- Bois de Structure et Structure en bois
- Commission Parquet
- Commission Durabilité

Par ailleurs, la FNB a contribué à la révision de DTU (Documents Techniques Unifiés) dont notamment :

- Le DTU 51.2 "Parquets à pose collée"

La révision de ce DTU a permis d'étendre son champ d'application à la mise en œuvre sur planchers chauffants et réversibles, sur la base de l'étude menée par l'UFFEP et plusieurs points ont été revus pour prendre en compte l'évolution de l'état de l'art.

- Le DTU 51.4 "Platelages extérieurs en bois"

Cette révision a permis d'introduire : trois classes de sollicitations possibles pour un platelage, des tableaux de pré-dimensionnement du platelage selon le type de sollicitations, le classement mécanique des lames et des lambourdes, trois catégories d'humidité des lames, l'utilisation des plots polymères.

Pour suivre le détail de ces travaux et contribuer aux positions défendues par la FNB, les adhérents peuvent participe à la commission seconde transformation de la FNB.

Emballages bois

PRÉSIDENCE DE LA COMMISSION DE NORMALISATION AFNOR SUR LES EMBALLAGES

En mai dernier, Patrice CHANRION a été élu Président de la CN8 "emballages" au sein de l'association française de normalisation (AFNOR). Cette commission de normalisation couvre toutes les typologies d'emballages, primaires, secondaires et tertiaires, quels que soient les matériaux utilisés et les produits conditionnés ou emballés.

Le développement de la robotisation, la demande de services supplémentaires aux produits, la multiplication des matériaux composites, les emballages actifs et intelligents, la place grandissante de l'économie circulaire… sont autant de sujets qui pourront être travaillés dans le cadre de cette instance, avec une sensibilité toute particulière pour le bois.

RÉORGANISATION DES INSTANCES DE NORMALISATION DANS LE DOMAINE DE L'EMBALLAGE

Les membres de la CN 6 et de la CN 8 ont accepté de regrouper les 2 commissions afin de simplifier les structures actuelles et de mettre en valeur les structures actives. Un nouveau domaine d'activité établi sur la base de ceux de la CN 8 et de la CN 6 a été élaboré et une liste de groupe d'experts a été identifiée. Cette liste correspond globalement aux secteurs présentant une activité normative ou un potentiel d'activité.

Neuf groupes d'experts ont ainsi été constitués, parmi lesquels plusieurs ont un domaine d'expertise et de compétence en relation directe avec les thématiques concernant les palettes et emballages bois.

Le rapport annuel de normalisation fait état de l'avancement de ces travaux ainsi que de ceux plus spécifiques à l'emballage et aux palettes en particulier. Il est à noter que :

- l'analyse de la collection des normes relevant du domaine de la palette a été réalisée, afin d'identifier les améliorations prioritaires à apporter ;
- à ce propos A. GERVAIS et J. DOSSIN, tous deux membres de la CN8, ont souligné que deux normes appartenant au portefeuille de la CN 8 seraient à réviser du fait de l'incohérence des valeurs des tolérances dimensionnelles entre les normes relatives au sciage et celles concernant le produit fini palette. La commission CN 8 a missionné le groupe d'expert GE 34 "Palettes et Emballages industriels", animé par Patrice CHANRION, pour préparer l'année prochaine la demande de révision.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE / IED – ICPE

Vers un référentiel des bureaux d'études spécialisés

La réglementation environnementale pour les activités industrielles est lourde et peut être très impactante pour les activités concernées.

La FNB met à disposition des éléments de synthèse et des rappels sur les ICPE et les principales rubriques qui peuvent concernées spécifiquement les industries de transformation du bois. Toutefois, certaines entreprises ont besoin d'un accompagnement technique individuel pour constituer leurs dossiers de déclaration/enregistrement/autorisation, réaliser des études initiales, répondre à l'administration, mettre en œuvre les préconisations publiées dans les arrêtés…

Le paysage des bureaux d'études connaissant à la fois la réglementation ICPE mais également les activités de transformation du bois est jusqu'à présent très peu lisible. Aussi, la FNB a engagé un travail de référencement de ces structures pour pouvoir fournir aux adhérents un carnet d'adresse qualifié. Pour évaluer les interventions des bureaux d'études, elle se basera sur un retour d'expérience des entreprises.

La directive IED

La directive IED prévoit que les conditions d'autorisation doivent être fondées sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD) qui seront prochainement déterminées par le Bureau Européen. Des valeurs limites d'émissions seront associées à ces MTD. Ainsi pour obtenir son autorisation d'exploiter, toute entreprise ayant une activité de traitement du bois devra être en phase avec les MTD et les valeurs limites d'émissions définies dans la Directive.

La FNB, en partenariat avec l'association ARBUST, a transmis au groupe de travail de la commission européenne une description détaillée des techniques utilisées en France pour le traitement des bois : imprégnation en autoclave et trempage.

Pour être considérée comme MTD, il est obligatoire d'avoir des données d'émissions associées aux techniques/process utilisés. La collecte de données concernant les émissions associées aux techniques s'effectue à l'aide d'un questionnaire européen envoyé aux entreprises qui se sont portées candidates.

La FNB remercie les scieurs qui ont bien voulu compléter ce questionnaire.

Début octobre, deux ans après les premiers échanges, la Commission Européenne a envoyé la première version des documents concernant le BREF sur les activités de préservation du bois en listant les différents procédés acceptables et les Meilleures Techniques Disponibles.

Ces éléments sont la synthèse rédigée par la Commission Européenne :

- des données récoltées et des rapports établis sur l'activité de préservation du bois
- et la synthèse des questionnaires complétés par les entreprises européennes

La FNB, en partenariat avec l'association ARBUST, a commenté ces documents (BREF et BAT conclusions) et les remarques ont été transmises au Ministère de l'Environnement ainsi qu'aux organisations professionnelles européennes.

Mi-novembre, le Ministère a organisé une réunion de travail afin de définir la position de la France sur la base du retour des professionnels, position à défendre au niveau de la Commission Européenne.

GESTION DE L'ÉNERGIE DANS L'ENTREPRISE

La maîtrise de la consommation d'énergie pour les industries du bois est un des premiers facteurs de compétitivité. La FNB s'attarde donc sur les différents aspects du sujet qu'il s'agisse de la quantité d'énergie consommée ou de son coût.

Après avoir mené des études et des programmes participatifs pour identifier les bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie dans les scieries (programmes ECOINFLOW et OPTIENERGIE), la FNB a participé au projet de l'ADEME pour le développement de référents énergie en entreprises. L'ADEME propose en effet des programmes de formations pour encourager la mise en place de systèmes de management de l'énergie dans les industries françaises de différents secteurs. Ce plan passe par l'identification de référents énergie au sein des entreprises. Considérant le sujet de l'énergie comme essentiel pour le secteur, la FNB participe à ces travaux et les relayent auprès des adhérents.

Par ailleurs, en 2017, la FNB s'est concentré sur le sujet du coût de l'énergie avec 2 interventions :

- l'accompagnement des adhérents pour l'obtention du **taux réduit sur la TICFE** (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et l'obtention du remboursement du trop payé depuis début 2016. En effet, les industries du bois font parties des industries considérées comme électro-intensives (elles consomment beaucoup d'électricité par rapport à la valeur ajoutée produite). A ce titre, elles peuvent bénéficier de taux réduits sur la TICFE. Dans ce cadre, la FNB a établi une procédure pas à pas et mis à la disposition des adhérents des outils de simulation pour définir leur droit et les aider à constituer leur demande.
- la présentation détaillée du **mécanisme de capacité** et les possibilités d'optimisation. Un mode opératoire pour procéder à cette optimisation a été présenté lors d'une réunion de la FNB le 11 avril 2017.
- la mise en place d'un **appel d'offre groupé** pour les contrats d'énergie, en partenariat avec Place des énergies. De nombreux adhérents ont répondu et ont ainsi pu bénéficier d'une réduction significative de leurs factures d'électricité.

placedes energies.com

Mode opératoire

1

ANALYSE PREPARATOIRE DES GISEMENTS DE FLEXIBILITE

Echanges d'informations sur la consommation électrique, le process, les équipements ...

Sous contrat de confidentialité

OFFRE

2

ACTIVATION DE VOTRE FLEXIBILITE

Contrat précisant les règles d'activation.

Rémunération de la disponibilité et/ou des activations.

COMMUNIQUER ET PROMOUVOIR

LA FNB TRAVAILLE À SON IMAGE

En intégrant des nouveaux métiers et en développant des rapprochements avec de nombreux syndicats, la FNB a connu des changements importants et non négligeables ces dernières années. Il est aujourd'hui stratégique pour elle de faire connaître au plus grand nombre (dans son réseau mais aussi à l'extérieur) ces évolutions et les orientations qui donnent dorénavant le ton à son action. Elle doit apprendre à valoriser son travail quotidien pour l'intérêt des entreprises et de la filière.

Rappeler nos fondamentaux

Toute l'équipe de la fédération a travaillé à la mise au propre de la présentation de la FNB : son action et son fonctionnement. Cette réflexion a permis la réalisation d'une plaquette à destination des entreprises. Elle a également été reprise pour la refonte du site Internet de la FNB : www.fnbois.com

La plaquette sera à la disposition des syndicats locaux pour des opérations de prospection de nouveaux adhérents dès le début de l'année 2018.

Par ailleurs, il est important que chaque professionnel, de chaque métier, se reconnaisse et s'identifie dans l'action de la FNB. Un document spécifique de 4 pages, imprimé à 1000 exemplaires, a été réalisé en fin d'année pour promouvoir utilement les actions et les participants de la commission palettes. Cette brochure fournit des chiffres clés sur les activités de fabrication et de reconditionnement de palettes en France, détaille les missions et les engagements de la commission et informe sur les réalisations les plus récentes et les projets en cours.

Un nouveau site Internet pour la FNB

Le site de la FNB a été repensé entièrement pour valoriser les services apportés aux entreprises au quotidien.

Le nouveau site fait aussi la part belle à la présentation des activités et métiers de nos adhérents et des nombreux enjeux qui y sont associés. Les secteurs de la mobilisation du bois, de la première transformation, de la seconde transformation, de la palette et également de l'énergie sont ainsi présentés en détail.

Le site "Préférez le bois français" vient compléter cette présentation institutionnelle en faisant la promotion des entreprises et de leur offre de produits.

Une présence sur les réseaux sociaux

La Fédération Nationale du Bois fait ses premiers pas sur les réseaux sociaux. Elle dispose dorénavant d'une page Facebook (www.facebook.com/fnbois) et d'un compte Twitter (https://twitter.com/FNBois). La page Facebook est destinée à relayer les actions de promotion et des actualités plus "grand public", de vulgarisation. Le compte twitter est destiné à un public plus d'institutionnels, de professionnels et de journalistes, il doit permettre de relayer des messages plus syndicaux.

Après un mois d'existence, la page Facebook dispose d'une centaine d'abonnés, le compte twitter a quant à lui 640 abonnés. La FNB doit donc travailler la constitution de ses réseaux et proposer régulièrement des contenus correspondant aux différents supports et aux différentes cibles.

L'annuaire des professionnels

Comme tous les 2 ans, la FNB a mis à jour son annuaire papier. Si le look a été renouvelé, le contenu reste quant à lui dans le même esprit que les précédentes éditions. Les entreprises adhérentes ont ainsi été sollicitées pour mettre à jour la description de leur activité notamment en matière de produits réalisés et services proposés.

Ces informations sont précieuses puisqu'elles permettent aux entreprises d'apparaître dans les annuaires par produits figurant sur le site Préférez le Bois Français.

AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION DES ADHÉRENTS

La FNB poursuit toujours son effort d'information des adhérents avec la publication et l'envoi hebdomadaire de **l'InfoExpress** pour des actualités "chaudes" et synthétiques et la rédaction régulière des **rubans** pour détailler, décortiquer et expliquer des sujets techniques.

Grâce à ces deux principaux supports la FNB met à disposition de ses adhérents un grand nombre d'informations.

L'équipe de la FNB reste bien entendu toujours disponible pour répondre aux questions individuelles des adhérents qu'il s'agisse de sujets sociaux, réglementaires, techniques, juridiques, fiscaux... La FNB répond ainsi en moyenne à une dizaine d'appels quotidiens sur des sujets variés.

En 2016, la FNB proposait un nouvel espace de partage de l'information. Cet outil n'ayant pas fait ses preuves, un nouveau virage doit être pris.

Bien plus que la plateforme d'information en tant que tel, l'enjeu pour la FNB est de savoir être présent au quotidien pour les adhérents. A compter du début d'année, la FNB proposera donc un univers unique sur le net qui centralisera tous les sites du référence de la filière pour en faciliter l'accès pour les adhérents : une forêt d'application baptisée "Canopee".

Des nouveaux outils de visioconférence faciliteront les échanges avec les forces vives du terrain. La FNB misera aussi sur des supports vidéos pour rendre plus dynamique sa communication.

LA BOITE À OUTILS DU BOIS FRANÇAIS

Depuis l'édition 2014 du Carrefour International du Bois à Nantes, la FNB poursuit obstinément son action de structuration et de promotion de l'offre bois français. Au fil des dernières années, elle a ainsi constitué une boîte à outils complète pour remplir cet objectif. En 2017, ce sont 2 nouvelles parutions (un argumentaire sur la diversité de l'offre française et le catalogue des produits bois français) qui viennent compléter les ouvrages déjà réalisés (livres de références réalisées avec les produits bois français, fiches pratiques et annuaire des produits bois français).
Enfin, l'ensemble de ces réalisations et contenus a été valorisé sur le site www.préférez-le-bois-français.fr ce qui renforce la présence de l'offre française sur le net et la rend plus lisible.

Un argumentaire synthétique sur l'offre en bois français

La FNB a réalisé un guide pour présenter la diversité de l'offre de produits en bois français.

Cet ouvrage de 24 pages se décompose en 3 parties :

- Choisir le bois français.
- Des produits performants et adaptés à tous vos projets
- Des repères pour donner vie à des projets innovants et créatifs

En annexe du document, vous trouverez un petit rappel technique sur la durabilité des bois et les classes d'emploi.

Ce guide a pour objectifs :

- de développer une argumentation pour choisir le bois français,
- de mettre en avant les différentes familles de produits en fonction des usages,
- de présenter la boîte à outils de l'offre en bois français : les différents ouvrages réalisés et le site internet "www.preferez-le-bois-francais.fr"

Cette brochure est un argumentaire indispensable présentant d'une manière synthétique les atouts du bois français, l'offre des produits bois, les essences, les techniques de valorisation et les principaux usages.

Catalogue des produits en bois français : une offre structurée pour construire, aménager ou rénover

Disponible, adaptée, étendue, l'offre des produits bois français permet de pleinement profiter d'un matériau plébiscité pour ses atouts techniques, esthétiques et environnementaux.

Si l'offre des produits bois français répond aux enjeux actuels dans la construction, l'aménagement ou la décoration, c'est parce que les professionnels se sont engagés dans le repositionnement, dans la caractérisation des produits, dans l'établissement de normes.

Réalisé avec les scieurs et les industriels dans le cadre de la commission seconde transformation (C2T) de la FNB, ce catalogue est le fruit d'un travail fédérateur pour structurer l'offre et définir des sections standards de produits.

Ce catalogue sera largement diffusé en 2018 : équipes projet et adhérents ADIVBOIS, bureaux d'études, architectes, écoles, prescripteurs.....

L'objectif est de créer des partenariats afin de faciliter sa diffusion.

Fiches pratiques sur les produits bois français

Elaborées en 2016 les FICHES PRATIQUES permettent de mieux COMPRENDRE les PRODUITS bois français.

En 2017, ces fiches ont été largement diffusées auprès des partenaires de la FNB et des deux écoles d'ingénieurs bois en France.

Explicatives et techniques, ces 18 fiches "COMPRENDRE" permettent de mieux connaître les particularités du matériau bois, les normes et les règlementations pour maîtriser la qualité et les performances des produits transformés.

Repères pratiques et opérationnels, les 14 fiches "PRODUIT" se consacrent à chaque produit en détaillant leur domaine d'emploi, les caractéristiques, les certifications, les marques qui y sont associées. Elles se complètent d'éléments sur la mise en œuvre.

Le site Préférez le bois français

L'ensemble des éléments et des contenus constituant la boîte à outils pour la promotion de l'offre en bois français a été valorisé sur le site www.preferez-le-bois-francais.fr

Ce site entièrement relooké a ainsi pour vocation de répondre aux questions des clients et utilisateurs de produits des différents secteurs de la filière bois. Les produits de la construction sont bien entendu concernés mais le site est également largement ouvert aux activités de la forêt et aux produits de l'exploitation forestière, aux produits et services du secteur de la palette et de la logistique associée, ainsi qu'aux produits de l'énergie.

Pour chacun de ces secteurs et activités, le site présente les différents produits et leurs caractéristiques. Il donne des clés pour bien choisir ces produits en fonction de ses besoins. Il présente les différents repères existants sur le marché en termes de marques, labels et certifications. Il apporte des conseils pour l'utilisation et la mise en œuvre des produits. Bien entendu, grâce à des moteurs de recherche et une navigation facilitée, il permet à l'internaute d'identifier des entreprises qui sont en capacité de répondre à leurs besoins.

Un important travail de référencement et de partenariat avec les organisations de l'aval de la filière est essentiel pour la réussite de ce site qui vise à améliorer le positionnement et la visibilité de l'offre des entreprises françaises de transformation du bois.

Participation aux réunions du réseau "Prescripteurs Bois Français Régionaux"

De manière mensuelle par visio–conférence, lors des conférences trimestrielles ou à l'occasion des deux séminaires organisés par le réseau des prescripteurs bois français, la chargée de mission seconde transformation participe à ces réunions afin d'échanger avec les prescripteurs sur leur retour terrain, les actions en cours au niveau national et régional.

Des premiers relais dans la presse de l'offre bois français

Les premiers éléments de la boîte à outils de l'offre française ont pu être relayés dans la presse grâce à l'obtention d'encart, comme dans le Moniteur (ci-contre) ou encore dans le guide sur les aménagements extérieurs d'AFCOBOIS.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA MARQUE BOIS FRANÇAIS

La marque bois-français.fr est un autre outil mis à la disposition des entreprises et de la filière pour donner de la visibilité à l'offre française et également à la demande des utilisateurs.

Sur le plan technique

En 2017, l'association Préférez le Bois Français a finalisé, avec les organismes de contrôle leur modalité d'intervention. ECOCERT, QUALISUD et le FCBA sont ainsi mandaté par l'association pour mener les audits auprès des entreprises adhérentes à la marque. Les discussions ont permis d'éclaircir certains aspects techniques de la mise en œuvre des cahiers des charges, mais surtout, ils ont permis de négocier des couplages des contrôles avec d'autres interventions en entreprise en premier lieu desquelles, les audits de la chaîne de contrôle PEFC.

Par ailleurs l'association a pu mettre en place un premier système de reconnaissance avec une marque locale : la marque Bois des Alpes. Une entreprise adhérente à la démarche locale, pourra ainsi, sur demande, obtenir la marque Bois Français, sans avoir besoin de réaliser un nouvel audit. Locales ou nationales, toutes les démarches sont légitimes. En fonction de ses marchés et de leurs attentes, une entreprise peut voir des opportunités différentes dans l'utilisation de l'une et/ou l'autre des marques.

Sur le plan de la communication

Une campagne d'adhésion a été menée auprès des entreprises de l'amont de la filière. Avant de programmer un envoi par courrier, un test auprès d'un échantillonnage de 200 entreprises environ a été réalisé par prospection téléphonique afin de confronter l'argumentaire en faveur de l'adhésion pour la marque. Ce test a permis de réajuster certains critères comme notamment le barème d'adhésion qui semblait être un frein important. Malheureusement cet essai s'est révélé peu concluant puisque seuls 2 dossiers de demande ont été recueillis. Les entreprises restent assez attentistes sur ce sujet et ne souhaitent pas "payer" tant qu'il n'y a pas de demande qui s'exprime.

La marque a enregistré ses tous premiers adhérents début septembre 2017. Pour les aider à bien mettre en œuvre la marque dans leur communication générique et également en lien avec leurs produits, l'association a réalisé une charte graphique. Le site www.bois-francais.fr a également été mis à jour. Il intègre une carte des entreprises adhérentes.

Pour 2018, la marque devra donc changer son approche et se concentrer sur l'adhésion et l'implication de la demande. Grâce à des acteurs des marchés ambassadeurs et volontaristes, on pourra espérer emporter l'adhésion des entreprises de la transformation et de la production.

L'OFFRE BOIS FRANÇAIS PRÉSENTE DANS LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION

La FNB s'est attachée à assurer la présence de l'offre bois français dans les grands rendez-vous de la filière construction bois tout au long de l'année 2017.

Elle a conçu un stand léger et partagé pour en faciliter la logistique et l'animation, sous l'identité le Bois Français. La priorité a été mise sur la présentation des outils de promotion de l'offre bois français. Des caisses simples en bois, réalisées par des entreprises locales servaient à la fois de support et de rangement pour les stocks de documents.

Panneaux d'habillage du fond du stand

Forum Bois Construction

Le Forum Bois construction qui s'est tenu à Nancy en avril dernier propose plus de 150 conférences principalement à destination d'un public d'architectes, de maîtres d'ouvrage ou de constructeurs.

Pour la 7ème édition du Forum, une animation a été menée pour marquer la présence de l'offre française. En effet, cette manifestation est centrée essentiellement sur la tenue de conférences. Le programme est dense et les temps de visites des stands courts. Il fallait donc marquer la présence de l'offre bois français et se différencier en sortant de l'espace cloisonné du stand. Outre la mise à disposition de sacs "le bois français" remis aux participants, des hommes sandwichs circulaient dans les allées. Leur panneau "Vous êtes tout près d'un bon plan avec les produits bois français" orientait le visiteur vers le stand commun.

Par ailleurs, M. Jean Piveteau, Président de la commission second transformation, a été le porte-parole de l'offre française dans une conférence sur le thème "Les actions de structuration de l'offre française"

WoodRise

Woodrise est le premier congrès mondial sur le thème de la construction de moyenne et grande hauteur et des immeubles à vivre en bois. Organisé en France à Bordeaux en septembre dernier, cette manifestation a connu un franc succès.

Le Bois Français était présent avec un stand dans le même esprit que celui mis en place pour le forum bois construction de Nancy. Un panneau spécial sur les pins de France permettait de mettre en lumière la ressource locale.

La brochure "la diversité de l'offre en bois français" a été également été remise à chaque participant.

Plateau TV et présence au stand filière de BATIMAT

Lors de salon Batimat qui s'est tenu en novembre, la FNB a participé au tour de table sur "la structuration de l'offre française". Ce fut l'occasion d'annoncer l'élaboration et la diffusion du catalogue dédiée aux produits en bois français.

Un stand filière piloté par le CNDB et le FCBA, financé par FBF, CODIFAB et FBIE, a été réalisé pour le salon BATIMAT sous la signature "Pour moi, c'est le bois". L'objectif était de présenter les outils de filière et notamment la campagne nationale de communication.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

COMMUNICATION SECTORIELLE PALETTE

SYPAL Commission FNB de la palette bois

Stratégie de communication payante sur les réseaux sociaux

Engagée en 2016, la campagne de communication et d'information sur les réseaux sociaux, visant à donner une image plus moderne et innovante de la palette et une meilleure connaissance de la filière et de ses acteurs, a largement porté ses fruits en 2017.

facebook twitter LinkedIn

Avec plus de 60 publications sur l'année, la page entreprise "SYPAL" s'est faite connaître non seulement en France, mais aussi à l'étranger et dans tous les secteurs en relation avec la palette: logisticiens, transporteurs, chargeurs… et toutes les parties prenantes en charge de l'économie circulaire, de la gestion des déchets, de l'énergie… Ainsi, on ne compte pas moins de 1 350 abonnés sur Linkedin, 250 abonnements sur Twitter, 350 abonnés sur Facebook. À titre de comparaison, aux États-Unis, les homologues américains du SYPAL compte sur Linkedin seulement environ 1 200 abonnés.

Conférence de presse "À la découverte de la filière emballages bois"

La commission palettes de la FNB, le SIEL et le SEILA ont organisé le 23 mai dernier, dans les locaux de FBF, une conférence de presse autour d'une dizaine de journalistes spécialisés pour présenter les résultats de l'étude structurelle palettes, emballages légers et industriels. Cette étude quantitative très riche, réalisée grâce au soutien de FBF et de l'ADEME, dresse une photographie précise et actualisée des métiers de l'emballage, et notamment des palettes neuves et reconditionnées.

On retiendra, entre autres, que la production de palettes, caisses-palettes, d'emballages industriels et légers, ainsi que le reconditionnement des palettes ont assuré, en 2015, un débouché à plus de 27% de la production nationale de sciages.

Pour certaines essences résineuses (pin maritime, pin sylvestre, douglas), ou le peuplier, la fabrication des palettes constitue tout particulièrement un débouché essentiel ; ainsi en 2015, 51% des sciages de pin sylvestre ont été utilisés pour fabriquer des palettes. Enfin, en termes de poids économique, les métiers de l'emballage ont généré en 2015 un chiffre d'affaires de près de 1,7 milliard d'euros, soit autant que le secteur de l'exploitation forestière ou des panneaux et placages.

L'étude est consultable dans son intégralité sur le site de France Bois Forêt.

Fascicule de documentation AFNOR "Mesure de la teneur en humidité des palettes"

Ce document est le résultat de travaux et de réflexions concertés FCBA / commission palettes de la FNB et correspond à la première tâche du "plan d'action de résolution des désordres esthétiques sur les palettes et emballages bois".

Il rappelle les bonnes pratiques de la mesure de la teneur en humidité des sciages et particulièrement des palettes, souligne certains points de vigilance et formule des recommandations essentielles pour un dialogue constructif entre fabricants et utilisateurs. Il a été publié en octobre dernier par l'AFNOR sous la forme d'un Fascicule de documentation :

FD 50-017 "Palettes - Guide de bonnes pratiques - Mesure de la teneur en humidité des palettes en bois", ce qui lui garantit de la sorte une plus large diffusion et une plus grande reconnaissance auprès des parties intéressées. Il est possible de se procurer ce fascicule auprès de la Boutique AFNOR.

Les Projets 2018

La commission palettes a pour 2018 des projets de communication importants pour répondre aux attentes et questionnements divers des clients/utilisateurs, lever les contrevérités à l'encontre de la palette bois et mieux la repositionner, présenter les axes de recherche et de développement actuels et en projet. Ainsi, il est prévu :

- D'organiser en avril une manifestation nationale sur la palette bois avec la tenue d'un colloque parisien ;
- De tenir en mai la réunion du Comité Technique et Exécutif de la FEFPEB ;
- Développer la communication sur les réseaux sociaux ;
- D'engager une vaste campagne de communication auprès des organisations professionnelles dont les membres sont utilisateurs de palettes ;
- De produire la suite de l'ouvrage "la palette bois enfonce le clou".

CAMPAGNE NATIONALE POUR MOI C'EST LE BOIS !

Les résultats de l'étude FNB – LCB sur la production et distribution des sciages a permis de dégager une vision objective de la situation économique du secteur :

- Entre 2010 et 2015, la consommation française de bois a fortement diminué, -20% en 5 ans, dans un marché de la construction très déprimé. Le bois français a mieux résisté à cette évolution que le bois d'import mais se trouve aussi affecté par cette conjoncture (-660000m³ en 5 ans). Les produits techniques ont mieux résisté.
- Par ailleurs, après une période de turbulences, FBF dispose de nouveau d'une capacité d'action importante. Lors de sa création, l'outil interprofessionnel avait pu emporter l'adhésion des entreprises sur le terrain de la communication et de la promotion du bois.

Fort de ces deux constats, la FNB a pris l'initiative de porter ce diagnostic auprès du bureau de FBF en vue d'impulser un nouvel élan autour d'un programme de communication collective de grande ampleur et dans la durée afin d'aider au redressement de la consommation de bois en France. L'ensemble de FBF a spontanément adhéré à cet objectif et décidé de consacrer, pour les trois prochaines années, 50% de son budget, soit 10 millions d'euros pour la période, pour cette action.

Le budget étant acté, FBF a retenu le principe d'ouvrir cette action à l'ensemble de la filière afin de massifier avec CODIFAB, PEFC, ADEME, … les moyens de communication de la filière autour d'un objectif commun.

Cette mise en commun a donc permis, dès 2017, à la filière forêt-bois de lancer une campagne de communication et de mobilisation nationale à destination des professionnels et du grand public.

POUR MOI, C'EST LE BOIS

Objectif : augmenter en volume la consommation de bois en France et accroître les parts de marché pour la production domestique.

Cette campagne a été élaborée en concertation avec l'ensemble des membres de la filière pour prendre en compte les spécificités de chaque usage du bois. En amont des réalisations artistiques définitives, des professionnels de la FNB ont ainsi été consulté à l'occasion d'un groupe de travail.

La campagne s'adresse aux publics suivants :

- maîtres d'ouvrage, promoteurs, collectivités territoriales
- maîtres d'œuvre, architectes et bureaux d'études
- distributeurs directs ou indirects : industriels, logisticiens, artisans, négoces, grandes et moyennes surfaces de bricolage
- écoles d'architecture, de design, d'ingénieurs en bâtiment
- artisans
- grand public

Une bonne partie de l'année 2017 a été consacrée à la concertation des acteurs et parties prenantes concernés et à la réalisation artistique de :

- 10 visuels qui ont été diffusés dans la presse et les magazines à partir du 25 septembre
- 1 film publicitaire diffusé sur internet dès septembre puis à la télévision en 2018
- 1 spot radio diffusé dans les radios nationales à partir d'octobre 2017

Pour marquer le lancement de cette campagne inédite, l'ensemble des professionnels de la filière était présent à la soirée organisée à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville, le 7 septembre 2017. Ils ont pu assister à des conférences inédites et découvrir en avant-première le film de campagne dont le slogan est "Pour moi, c'est le bois".

Le ministre de l'Agriculture a apporté son soutien à la campagne dans un communiqué du 8 septembre.

Les adhérents de la FNB ont reçu des kits de communication : affiches, pins et autocollant. Ils ont également été destinataires de la valise graphique pour pouvoir s'approprier les éléments de la campagne.

Affiche de la campagne

Déclinaison pour Facebook

Déclinaison pour Instagram

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

UN POSITIONNEMENT À L'INTERNATIONAL : ENCOURAGER LES MARCHÉS À L'EXPORT DES SCIAGES CHÊNE

La très forte demande en chêne depuis septembre 2016 ainsi que l'accroissement brutal des coûts de fret a fait apparaitre de nombreuses opportunités pour remplacer certaines exportations de matière première non transformée en vente de produits à valeur ajoutée sur les marchés mondiaux.

L'objectif de l'action menée par FrenchTimber pour le compte de la FNB est de permettre un accroissement des ventes de sciages de chêne à destination des pays traditionnellement importateurs de grumes, contribuant ainsi à maintenir la demande en chêne pour tous les acteurs de la filière.

Les principaux pays importateurs de grumes de chêne hors Europe sont la Chine et le Vietnam. Il a donc été décidé de cibler ces pays qui offrent un potentiel de gains de part de marché pour les sciages de chêne. Ces pays connaissent la qualité de la ressource française et sont déjà clients.

CHINE

FrenchTimber dispose pour 2017 d'un salarié pour son bureau de Shanghai. Il a pour principales missions le maintien des relations commerciales et la veille sur la zone de Shanghai et du nord de la Chine ainsi qu'une prospection approfondie sur la zone sud de la Chine afin de mieux appréhender le marché et de promouvoir l'utilisation du chêne français.

En plus des actions de promotion et de communication sur les produits bois français, FrenchTimber a mené des missions spécifiques au développement des exportations de sciages de chêne :

- **Participation au salon Domotex Shanghai en Mars 2017.** Lors de cet important salon du revêtement bois en Asie, FrenchTimber a mis en avant les différents types de sciages qui répondent à la demande des utilisateurs chinois. Par rapport à l'édition 2016, FrenchTimber a quadruplé la surface d'exposition et cinq entreprises françaises ont participé sur cette édition. On note une forte demande en pièces équarries mais également en avivés et en lamelles prêtes a l'emploi. La hausse du fret maritime à favorisé également la compétitivité des sciages par rapport aux grumes.
- **Participation au salon Interzum Guangzhou en Mars 2017.** Plus important salon du bois dans le sud de la Chine, FrenchTimber a établi de premiers contacts avec les utilisateurs locaux. Cette participation à un salon dans le sud de la Chine a permis de créer des contacts locaux et de mieux identifier les particularités des demandes par rapport à la région de Shanghai et du nord de la Chine. Les importateurs du sud sont nombreux à chercher de nouveaux fournisseurs face à la raréfaction des approvisionnements de façon globale en chêne, en hêtre et également en frêne.
- **Délégation d'acheteurs chinois.** FrenchTimber a organisé la réception d'une délégation d'une dizaine d'acheteurs chinois du 11 au 16 Juin 2017. En plus des visites de scieries, une réunion de rencontres business to business a été organisée en Bourgogne afin de répondre à la forte demande des sociétés françaises.
- **Autres actions génériques :** On notera, en plus du suivi statistique des importations chinoises et de la participation à des conférences régionales, la participation de FrenchTimber accompagné de scieries françaises au salon du meuble de Shanghai en Septembre et au salon sylvawood en Juillet.

VIETNAM

Après une année 2016 record pour les exportations françaises vers le Vietnam, le marché est devenu de plus en plus compétitif, notamment suite à l'arrivée de nombreux intervenants européens et américains. La demande Vvietnamienne en chêne progresse tous les ans et le pays possède de nombreuses industries de transformation du bois, aussi bien pour satisfaire la demande locale que pour la réexportation.

Afin de poursuivre les efforts débutés en 2016 avec l'organisation de deux conférences à Hanoi et Saigon, FrenchTimber a mené deux actions complémentaires en 2017 :

- **Participation au salon Vifa Woodmac Vietnam en août 2017.** Organisé dans la province de binh Duong, principal centre de l'ameublement au Vietnam, les demandes se sont surtout réparties entre chêne, hêtre et frêne avec pour moitié des industriels locaux et pour le reste des étrangers ayant des usines au Vietnam.
- **Participation à Vietnamwood en Octobre 2017.** En partenariat avec Ubifrancce, FrenchTimber a accompagné 8 entreprises sur ce salon. Malgré une baisse de la fréquentation par rapport à 2015, le marché était toujours actif. La hausse des prix du chêne pousse certains utilisateurs et industriels à se renseigner sur d'autres essences comme le frêne. Une tendance à confirmer dans le meuble lors de la présentation des nouvelles collections en 2018.

PROJET SOUTENU PAR FRANCE BOIS FORÊT.

ACTIVITÉ DES STRUCTURES AFFILIÉES

UFFEP
(Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets)

L'UFFEP mène des actions diversifiées pour accompagner ses adhérents dans la caractérisation de leurs produits au regard des exigences et des attentes des marchés. Elle s'attache également à promouvoir leur savoir-faire.

Le parquet poursuit son offensive sur le marché des revêtements de sol

L'UFFEP a tenu son assemblée générale annuelle le 24 novembre dans les locaux de la FNB. À cette occasion, le Président de l'UFFEP Jean-Luc ROY, a rappelé l'importance qu'il y avait à conduire de front des études techniques et des actions de communication et de vulgarisation, face à un marché difficile.

Parmi les points les plus marquants de l'année 2017, il faut retenir :

RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE CONSOMMATEURS : "IMAGE ET PERCEPTION DU PARQUET FRANÇAIS / RECOMMANDATIONS ET PLAN D'ACTION"

Cette étude, conduite par le cabinet Développement Construction, a nécessité d'importants moyens en termes d'interviews (près d'une centaine) et de réunions de groupe en régions (au nombre de 3) ; sa réalisation a permis d'apporter des éléments concrets de réponse sur :

- Le processus de prescription d'un revêtement de sol, notamment du parquet, et le poids représenté par chaque catégorie d'acteurs (prescripteurs, distributeurs, poseurs et clients finaux) ;
- Le comportement d'achat et les attentes des acteurs vis-à-vis des différentes solutions de revêtement de sol ;
- L'image véhiculée par le parquet auprès des différents intervenants dans le processus de choix ;
- Les actions à entreprendre pour favoriser la visibilité et le choix du parquet.

Co-financée par FBF et les membres de l'UFFEP, cette étude permettra ainsi d'engager sur 2018- 2010 des actions plus ciblées et bien en rapport avec les attentes et besoins des consommateurs actuels et des prospects.

CONFÉRENCE DE PRESSE : MIEUX CONNAÎTRE LE PARQUET

Le 7 décembre dernier, dans les locaux de France Bois Forêt s'est tenue une conférence de presse "parquets" auprès de journalistes de la presse déco, habitat / bâtiment, bois…, au cours de laquelle le Cabinet Développement Construction a exposé les conclusions de son étude et la feuille de route définie par les professionnels sur le court terme.
Les industriels, membres du comité de pilotage de l'étude, ont pu apporter à cette occasion des compléments d'information et répondre aux diverses questionnements des journalistes.

ENRICHISSEMENT ET VISIBILITÉ DU SITE INTERNET

Le site web a été enrichi tout au long de l'année par la mise en ligne des fiches parquets et des newsletters. Certaines fonctionnalités ont par ailleurs été améliorées et le contenu de rubriques réorganisées. Toutefois, des travaux d'amélioration de visibilité et de liens avec les réseaux sociaux devraient être entrepris dès 2018.

COMMUNICATION RENFORCÉE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La communication du Parquet Français sur les réseaux sociaux a suivi une logique lancée en 2016 de 2 publications hebdomadaires sur les 3 grands réseaux sociaux. Celle-ci a été payante puisqu'aujourd'hui on ne compte pas moins de 430 abonnés sur Facebook (grand public), de 110 relations sur Linkedin (professionnels), de 130 abonnés sur Twitter (actualités). L'audience a été en très forte progression tout au long de l'année grâce à des publications de qualité tant en termes de contenu que de visuels associés.

PUBLICATION DE NOUVELLES FICHES PARQUETS ET DE NEWSLETTERS

Parquet français
FICHE PRESSE N° 14 - OCTOBRE 2017
LA FABRICATION DU PARQUET À LA LOUPE

Cinq fiches presse ont été réalisées et diffusés largement auprès des journalistes, de même que trois newsletters à destination des architectes et prescripteurs. Elles sont aujourd'hui consultables sur le site du parquet français.

VALORISATION DE L'ÉTUDE SUR LA COMPATIBILITÉ DES PARQUETS AVEC LES SOLS CHAUFFANTS ET/OU RAFRAICHISSANT

Il s'agit de définir précisément les conditions de compatibilité et de mise en œuvre des parquets sur sols chauffants et sur sols chauffants et rafraîchissants. L'UFFEP a souhaité introduire dans le DTU 51.2 "Parquets en pose collée" actuellement en cours de révision, les résultats de cette étude.

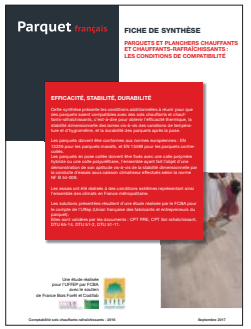
Parquet français
FICHE DE SYNTHÈSE
PARQUETS ET PLANCHERS CHAUFFANTS ET CHAUFFANTS-RAFRAÎCHISSANTS : LES CONDITIONS DE COMPATIBILITÉ
EFFICACITÉ, STABILITÉ, DURABILITÉ

Afin de valoriser les résultats de cette étude de compatibilité auprès des promoteurs, des architectes, l'UFFEP a élaboré une fiche de synthèse, téléchargeable sur le site internet du parquet français : www.parquet-français.org

VERS UNE CERTIFICATION QB UPEC DES PARQUETS

L'étude de caractérisation des sollicitations mécaniques et chimiques en fonction de l'usage des parquets s'est finalisée en début d'année 2017. Pour réaliser cette étude financée par FBF, l'UFFEP a collaboré avec le FCBA. Ce dernier a décrit les prescriptions d'évaluation technique des parquets pour un classement UPEC. Ces principes ont pour vocation notamment à être intégrés dans un référentiel de certification privé, puisque seule une certification par tierce partie permettra d'attribuer un classement UPEC pour les parquets.

Le CSTB travaille actuellement de la rédaction d'un référentiel de certification QB UPEC Parquet.

Pour ce faire, des visites de sites ont été réalisées chez les adhérents de l'UFFEP mais également sur des opérations de rénovation de parquet sur chantiers.

QUALIFICATION DU COMPORTEMENT DU PARQUET CLOUÉ

Il s'agit de caractériser mécaniquement le comportement du parquet cloué, en réalisant des essais à plat sur les lames de parquets. L'objectif est d'ouvrir le marché en accédant aux chantiers imposant des charges concentrées élevées.

Ce programme intitulé "MODPARQ" servira aux parqueteurs réalisant des parquets massifs notamment, en intégrant les résultats de l'étude dans ces documents techniques unifiés (DTU).

ÉTUDE EUROPAIR

Plusieurs travaux européens ont lieu dans le domaine des substances dangereuses :

Le Projet de norme pr NF EN 16516

Le projet de norme PR NF EN 16516 Juillet 2015 "Produits de construction - Évaluation de l'émission de substances dangereuses - Détermination des émissions dans l'air intérieur" est finalisé. Ce projet de norme décrit une méthode d'évaluation horizontale normalisée concernant l'émission dans l'air de substances dangereuses réglementées couvertes par le règlement relatif aux produits de construction, en prenant en compte les conditions normales d'utilisation du produit. Ce document servira de norme de référence pour classer les produits de construction dans le cadre de l'évolution du marquage CE (prise en compte de l'exigence essentielle N°3).

Le projet d'Acte Délégué

Sur la base des travaux de normalisation européens, un projet d'Acte Délégué de la Commission Européenne est destiné à créer un classement européen pour l'affichage des substances dangereuses (COV, formaldéhyde, substances cancérigènes ...). Ce dernier a vocation, en France, à remplacer l'actuel étiquetage national des produits de construction selon l'arrêté du 19 avril 2011. Il a également vocation à faire partie du marquage CE, pour ce qui concerne les substances dangereuses réglementées. Ce projet concerne les revêtements muraux, les revêtements de sol ainsi que tous les produits en contact avec l'air intérieur.

En 2017, le travail mené a permis de définir un plan d'expérimentation, dans l'objectif de classer par essais toute une gamme de produits par le biais d'une étude collective, en collaboration avec les experts FCBA.

Deux essais ont été menés cette année. Le plan d'expérimentation défini sera réalisé en 2018.

ÉTUDE MARTINDALE

L'étude européenne Europarquet prescrit des essais de finition sur les parquets vernis et huilés, dont certains ne sont pas décrits dans les normes européennes.

Ainsi le dispositif d'essai de type Martindale est un essai de résistance à l'abrasion permettant de tester des parquets ayant une finition filmogène ou non, d'épaisseur supérieure ou inférieure à 20 microns.

Suite à la présentation des résultats d'essais de l'étude Europarquet, la commission Technique UFFEP a sollicité le FCBA pour la réalisation de l'essai de type Martindale sur les parquets avec finition qui ont fait l'objet de l'étude Finition Parquet.

PUBLICATION D'UNE PREMIÈRE FICHE DE SYNTHÈSE TECHNIQUE

Une nouvelle ligne de publications a été lancée en fin d'année ; il s'agit de fiches de synthèse technique (4 pages), principalement destinées aux professionnels du parquet, qui leur apportent des informations utiles et pragmatiques sur divers points techniques. La première de la série a été consacrée aux "parquets et planchers chauffants et chauffants-rafraîchissants". La suivante paraîtra début 2018.

L'Union Française des Fabricants et des Entrepreneurs de Parquets (UFFEP) a pour objet de promouvoir le parquet français massif et contrecollé. Les principales missions de l'UFFEP sont de représenter la Profession auprès des Pouvoirs Publics, de toutes administrations publiques ou privées, et de défendre les intérêts des parqueteurs lors des diverses réunions professionnelles.

Depuis début 2016, l'UFFEP a intégré la FNB et a structuré son organisation.

Deux commissions, une commission Communication et une commission Technique dédiées aux parquets, permettent de mettre en œuvre des actions collectives afin de promouvoir et développer le marché du parquet. L'objectif est de mettre en avant le savoir-faire des entreprises adhérentes.

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.PARQUETFRANÇAIS.ORG

ARBUST

Association de promotion des bois imprégnés

En 2017, 5 réunions ont été organisées avec les membres de l'association dont une en région. Ces réunions permettent aux professionnels d'échangés sur le marché, de suivre les actions menées ou auxquelles l'association participe et de définir les positions de l'association sur les différents sujets.

Chaque action menée est validée en amont pour les membres de l'association.

Volet technique

L'accompagnement technique des professionnels s'est orienté sur la défense des intérêts des bois imprégnés :

LORS DE DIVERSES COMMISSIONS DE NORMALISATION

L'association ARBUST a activement participé à :

- A la révision du DTU 51.4 "Platelages extérieurs en bois"
- A la révision de la norme produit NF B 54-040 dédiée à la caractérisation des lames de terrasse en bois.

LORS DE LA VEILLE RÈGLEMENTAIRE :

ARBUST a activement participé au suivi des textes relatifs à la directive IED.

L'association a rédigé des documents de synthèse sur les différents procédés utilisés en France et les bonnes pratiques d'imprégnation mise en œuvre en cohérence avec la règlementation française

- certaines entreprises adhérentes ont complété le questionnaire rédigé par la commission européenne concernant les émissions sur les sites industriels et les procédés utilisés pour la préservation du bois
- l'apport de commentaires sur la première version du BREF et des conclusions sur les Meilleures Techniques Disponibles.

Volet communication

Une étude de marché sur les bois imprégnés a été réalisée cette année.

Cette étude a été réalisée par le cabinet IDEOBIS dirigé par M. Foulonneau, en partenariat avec M. Serge Lochu.

Trois objectifs ciblés :

- un objectif quantitatif : évaluation des flux en valeur et en volume des flux de Bois Imprégnés circulant entre les différents opérateurs ; du producteur au client final ;
- un objectif qualitatif : analyse du positionnement des bois imprégnés
- un objectif opérationnel : formalisation d'un plan d'action

En parallèle, plusieurs actions de communication ont été menées :

- **Publication du nouvel annuaire des membres de l'association**
  Cet annuaire est également disponible en téléchargement sur le site : www.bois-autoclave.org
- **Création d'une page dédiée à la promotion des bois imprégnés sur le réseau social LINKEDIN**
  N'hésitez pas à suivre la page et partager les posts : linkedin.com/in/arbust-bois-autoclave-4166a7151

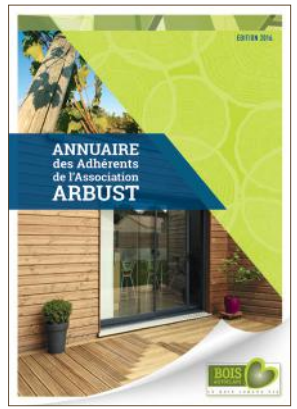

- Publication de fiches opération :

Destinées aux prescripteurs, architectes ; paysagistes, ces fiches apportent des informations techniques et mettent en avant les atouts des produits imprégnés en autoclave sur des exemples concrets de projets :

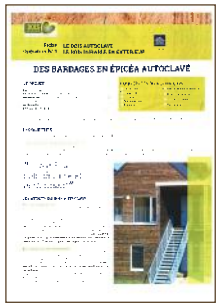

- fiche n°1 : consacrée au bardage
- fiche n°2 : dédiée au platelage
- fiche n°3 : destinée aux aménagements urbains

- Brochure génie civil et équipements routiers.

L'association ARBUST en partenariat avec la FNB, l'UICB et le CNDB a élaboré une brochure dédiée à la promotion de l'utilisation du bois en génie civil et pour les équipements routiers.

Créée en 2003, l'association ARBUST regroupe les professionnels de l'imprégnation du bois: imprégnateurs, fabricants de machines de traitement, fabricants de produits de préservation.

ARBUST a pour objectif de promouvoir l'offre produits en bois imprégnés en autoclave, de la faire connaître, de la fédérée, de suivre la normalisation, de réaliser une veille technologique et règlementaire.

La commission technique de l'association permet de mettre en œuvre des actions collectives pour développer les marchés de ces produits et de mettre an avant le savoir-faire des industriels français de la 1ère transformation du bois.

L'ensemble des actions réalisées par ARBUST est soutenu par France BOIS FORET

POUR EN SAVOIR PLUS : WWW.BOIS-AUTOCLAVE.ORG

ECOBOIS

Sortie du statut de déchets : un dispositif qui porte ses fruits

La sortie du statut de déchet des broyats d'emballage en bois, officialisée par l'arrêté du 29 juillet 2014, a constitué une démarche nouvelle pour les acteurs de la filière de recyclage du bois, d'où l'accompagnement nécessaire des fédérations professionnelles concernées pour les aider dans sa mise en œuvre.

Grâce à l'appui de l'ADEME, ECO-BOIS a pu concevoir concevoir un dispositif d'accompagnement efficace des entreprises de recyclage qui produisent des broyats de bois d'emballage. Ce travail a été couronné d'un réel succès pour les 78 entreprises qui ont bénéficié des services proposés par ECO-BOIS (certification, analyse, kit outil) et aucune rupture d'approvisionnement n'a été constatée.

Par ailleurs dans le cadre de cette action et pour répondre à la demande du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire sur la qualité du gisement des bois d'emballage sortis du statut de déchet en France, ECO-BOIS a collecté les résultats d'analyses de nombreux échantillons provenant des plateformes pour les compiler ensuite et en tirer un bilan.

Il a pu être mis en évidence les progrès liés à la généralisation, l'homogénéisation et la meilleure prise en compte de la procédure ECO-BOIS, qui a permis d'accroître l'efficacité des procédures de tri des déchets de bois d'emballage. Cela démontre la professionnalisation des recycleurs depuis le lancement de la procédure. Sur plusieurs paramètres-clés, le gisement étudié s'est avéré de bonne qualité. On retiendra notamment qu'aucune analyse non conforme n'a été réalisée sur le Cadmium, le Mercure et les PCB. Enfin, le rapport transmis au Ministère a permis de pointer les principales problématiques opérationnelles rencontrées et de faire des préconisations d'amélioration de la réglementation en vigueur.

Projet de révision de la norme ISO 17 225

La norme ISO 17 225 portant sur les biocombustibles est, à ce jour, jugée comme insuffisamment aboutie pour les installations de forte puissance et les combustibles autres que les granulés. L'usage de la fraction ligneuse des déchets verts devrait notamment pouvoir se développer et être intégrée dans cette norme.

Le CIBE a donc engagé, avec le concours financier de l'ADEME, une étude de caractérisation des déchets verts avec prélèvements et méthodes d'analyse, afin d'engager une proposition de révision à adresser aux autres pays concernés.

ECO-BOIS est composée de : CIBE, Comité Interprofessionnel du Bois Énergie, La FEDENE, Fédération des services énergie environnement, FEDEREC, Fédération des entreprises du recyclage, Le SER, Syndicat des énergies renouvelables, La FNB, Fédération Nationale du Bois.

CAHIER STATISTIQUE

LA RÉCOLTE

Evolution de la récolte BO/BI BE

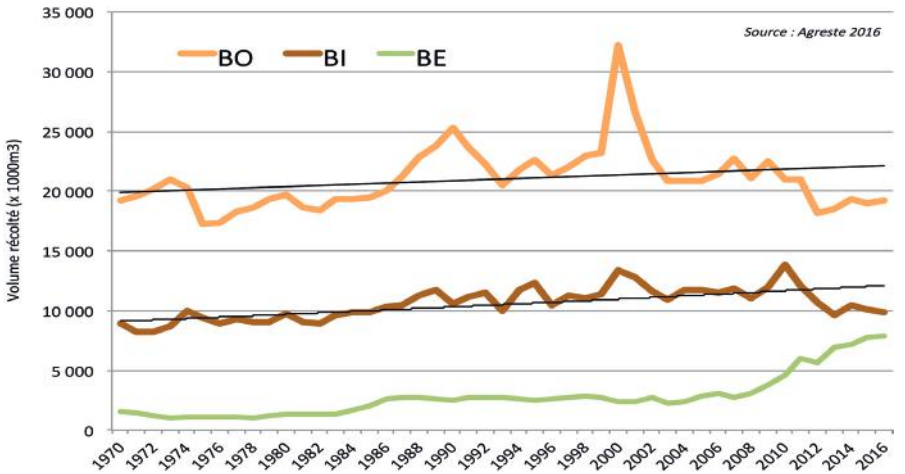

Récolte de grumes résineuses

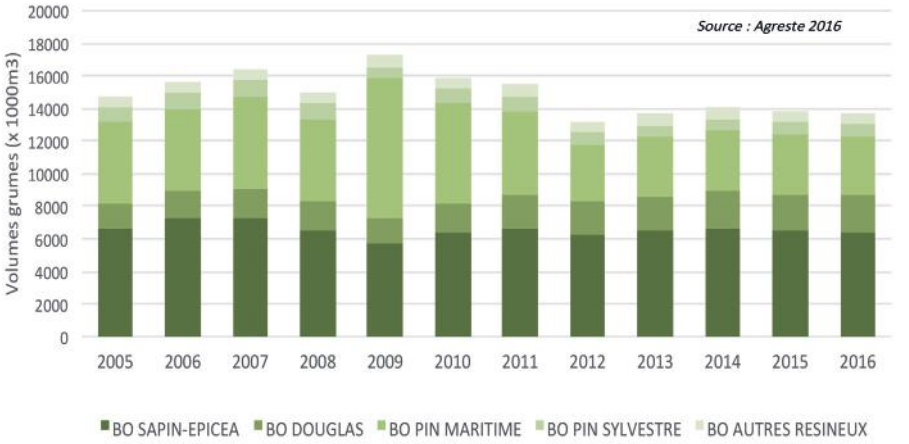

Récolte de grumes feuillues

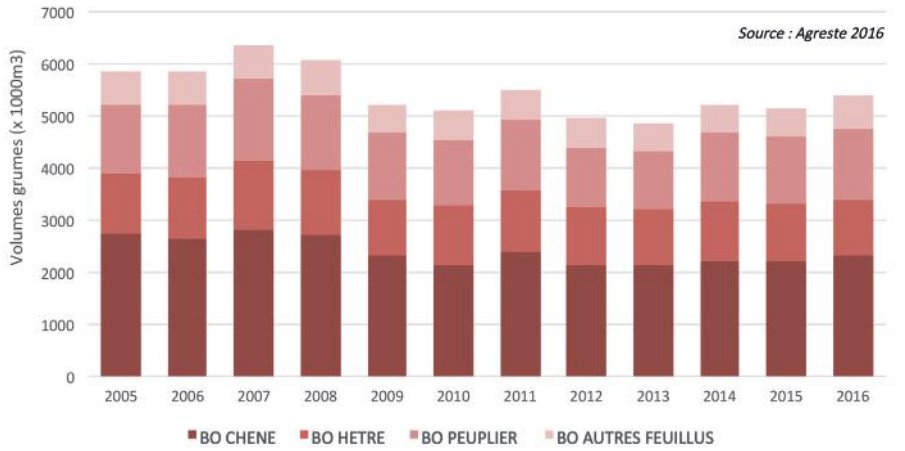

Evolution de la récolte commercialisée de bois énergie

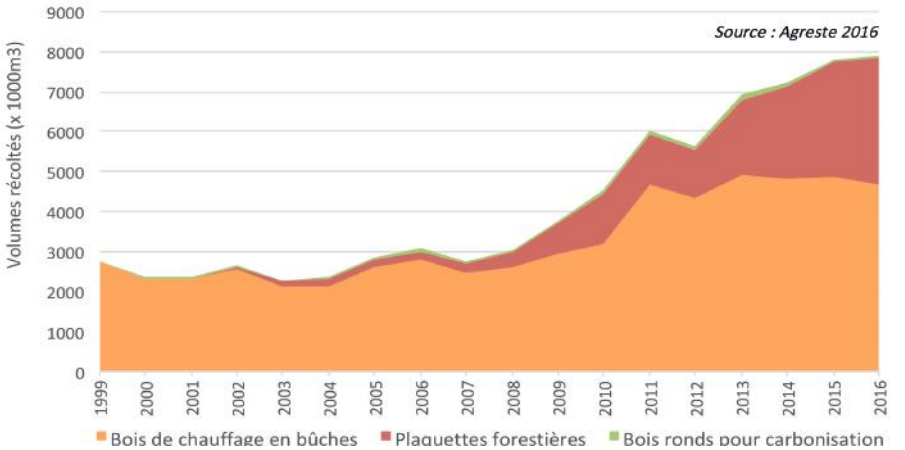

LA PRODUCTION DE SCIAGES

Feuillus

PRODUCTION 2016 PAR ESSENCE

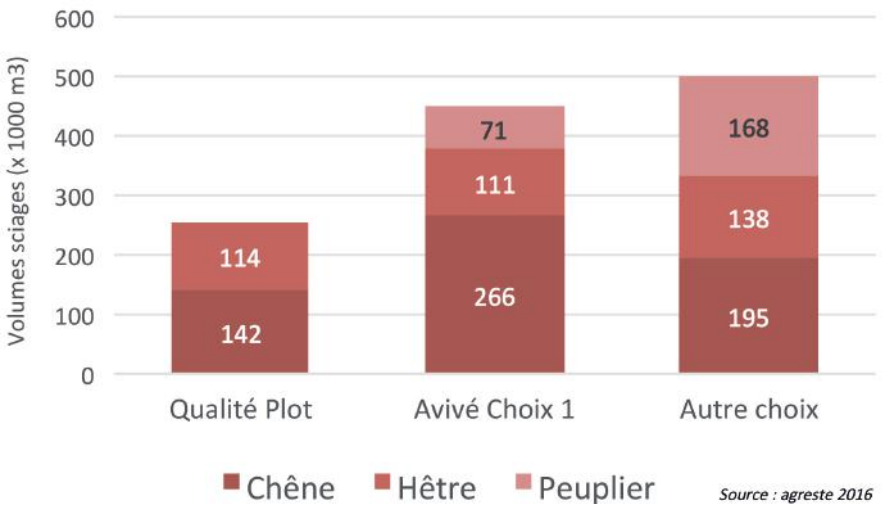

EVOLUTION DE LA PRODUCTION (2000-2016)

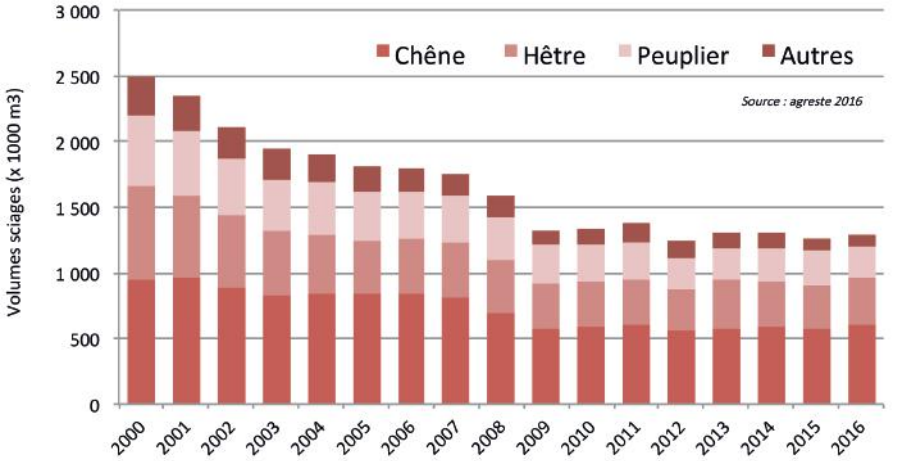

PRODUCTION 2016 PAR QUALITÉ

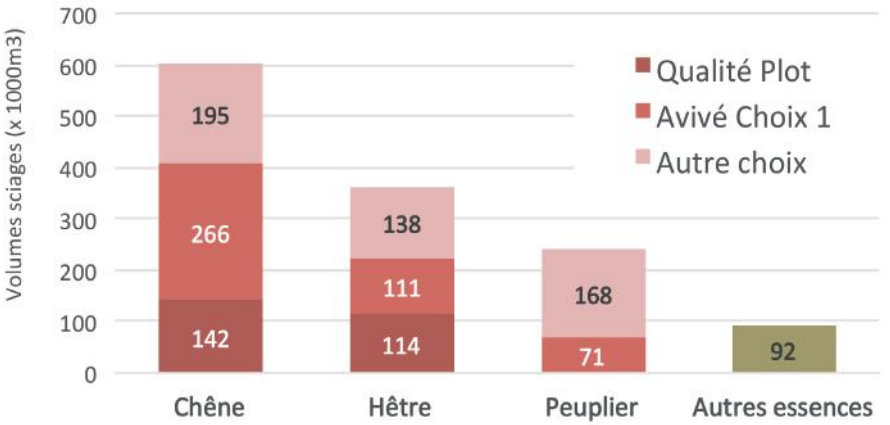

Source : agreste 2016

ÉVOLUTION INDICE 100 EN 1993

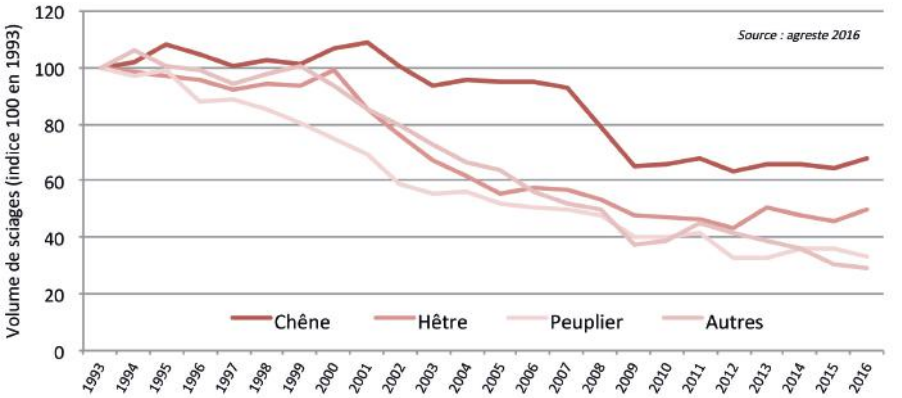

LA PRODUCTION DE SCIAGES

Résineux

PRODUCTION 2016 PAR ESSENCE

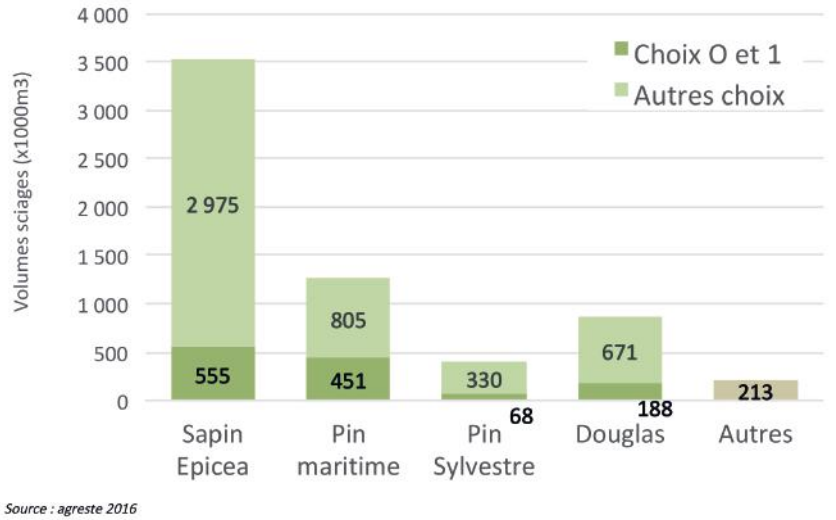

EVOLUTION DE LA PRODUCTION (2000-2016)

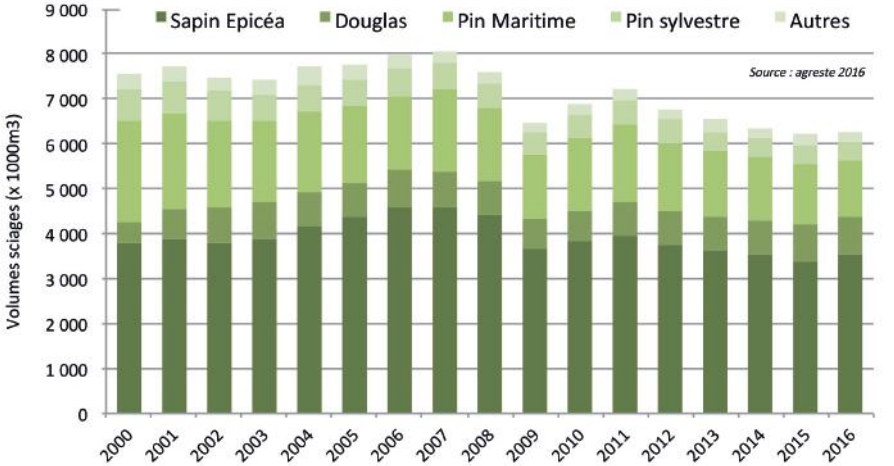

PRODUCTION 2016 PAR QUALITÉ

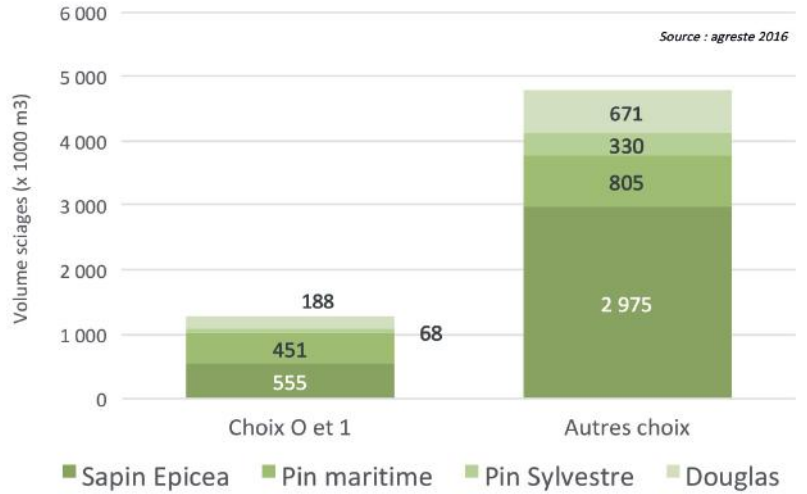

EVOLUTION INDICE 100 EN 1993

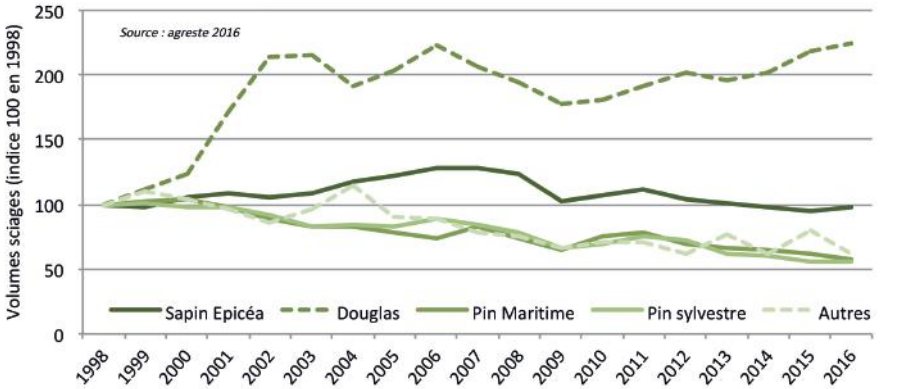

La FNB en chiffres

95 % de la 1ère transformation

1 750 entreprises

50 000 emplois

6,5 milliards de chiffres d'affaires

La FNB a vocation à réaliser pour le compte de ses adhérents, et dans un intérêt collectif, des actions qui s'inscrivent principalement dans les domaines suivants :

- La maîtrise de l'approvisionnement : Disponibilité, mise en marché, conditions de vente, cautionnement, clauses techniques
- L'analyse des marchés : Grumes, sciages, demande nationale, internationale, analyse de la conjoncture
- L'accompagnement social : accord et convention collective, salaire, sécurité, formation professionnelle
- La politique de qualité : classification, normalisation, certification, statut professionnel, écocertification et promotion
- L'environnement technique, juridique et financier : Mise en conformité, contrat à l'export, provision pour investissements
- La représentation institutionnelle : y compris à l'échelon européen, auprès des instances politiques, administratives, professionnelles, économiques et sociales
- L'information et la communication
- La présence et l'animation auprès des adhérents

FNB
FÉDÉRATION NATIONALE DU BOIS

6, rue François Ier - 75008 PARIS
Tél. 01 56 69 52 00 - Fax 01 56 69 52 09 - infos@fnbois.com
www.fnbois.com